

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 1 sur 80



# PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 2 sur 80

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES .....</b>	<b>8</b>
1.1 – Un contexte en évolution.....	8
1.2 - La population accueillie en formation cette année .....	9
1.3 - L'équipe permanente.....	10
<b>II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....</b>	<b>11</b>
2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique.....	11
2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine .....	12
2.3- Les finalités .....	13
2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales .....	13
2.5- La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification .....	14
2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation.....	16
2.7 - La qualité de l'alternance intégrative .....	16
<b>III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS ET L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE .....</b>	<b>16</b>
<b>IV – LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT .....</b>	<b>17</b>
4.1 - L'être humain .....	17
4.2 - La santé .....	17
4.3 - La maladie .....	17
4.4 - Le soin .....	17
4.5 - L'aide-soignant.....	17
4.6 - L'exigence de qualité et sécurité .....	18
<b>V – LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION .....</b>	<b>18</b>
5.1 - La finalité.....	18
5.2 - La formation comme processus dynamique de construction identitaire .....	18
5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation.....	19
5.4 - L'ingénierie de formation .....	20
5.5 - L'ingénierie pédagogique et l'apprentissage.....	21
5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation, .....	22
5.7 – Le partenariat et la collaboration .....	24
5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle .....	25
5.9 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences .....	25
5.10 - L'évaluation.....	25
5.11 - Le suivi pédagogique.....	30
<b>VI– LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES .....</b>	<b>31</b>

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 3 sur 80

6.1 – Les réunions de liaison et d’alternance .....	31
6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l’institut .....	31
6.3 – Les modalités d’encadrement et de tutorat .....	31
6.4 – La liste des lieux et places de stage.....	32
6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages.....	32
<b>VII – LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION AIDE SOIGNANTE .....</b>	<b>32</b>
7.1 – Pour la filière de formation en soins infirmiers .....	32
7.2 - Pour la filière de formation aide-soignant.....	34
7.3 - Les données communes.....	35
7.4 - L’apprentissage .....	35
7.5 - Les éléments constitutifs du diplôme d’état d’aide-soignant .....	36
7.6 - Des parcours individualisés de formation en lien avec les diplômes déjà acquis .....	37
<b>VIII - LES PRINCIPES DE STRUCTURATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE : LA PROFESSIONNALISATION .....</b>	<b>39</b>
<b>IX - L’EVOLUTION DU PROJET DE FORMATION AIDE-SOIGNANT .....</b>	<b>40</b>
9.1 - Les évolutions de l’ingénierie de formation et de l’ingénierie pédagogique .....	40
9.2 - Les objectifs de la formation.....	42
9.3 - Les évolutions et les innovations de l’ingénierie pédagogique .....	43
9.4 - Le déroulement de la formation.....	44
9.5 - Le tableau récapitulatif synthétique des blocs et des modules .....	46
9.6 - Les stages .....	46
9.7 - Le renforcement du projet de co-formation avec d’autres futurs professionnels de santé dont les étudiants infirmiers de chaque année .....	47
9.8 - Les méthodes et les moyens pédagogiques .....	48
9.9 - Les évolutions du suivi pédagogique .....	49
9.10 - Les modalités d’évaluation et de validation .....	49
9.10.2.1 - Pour les élèves aides-soignants en cursus intégral de formation : .....	53
9.10.2.2 - Pour les stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation (titulaires d’un diplôme spécifiques ou VAE) : .....	53
9.10.2.3 - Pour les stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation (titulaires d’un bac pro ASSP ou SAPAT) : .....	53
<b>X -LES RESPONSABILITES ET L’ORGANISATION DE L’EQUIPE .....</b>	<b>54</b>
10.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l’ingénierie de formation, de l’ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion .....	54
10.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels .....	55
10.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d’enseignement .....	56
10.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts .....	56

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 4 sur 80

10.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages .....	57
10.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat.....	58
10.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification.....	58

<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>59</b>
------------------------	-----------

<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>60</b>
---------------------------	-----------

ANNEXES .....	61
ANNEXE N° 1 : « Diplômes ou titres ouvrant droit au cursus partiel « les passerelles » et « bacs professionnels ».....	61
ANNEXE N°2 : « L'évaluation, ses différentes fonctions ».....	62
ANNEXE N° 3 : « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants » ...	64
ANNEXE N° 4 : « Programmation prévisionnelle des retours de stage, des analyses de pratiques professionnelles, et des suivis pédagogiques pour l'année concernée » .....	65
ANNEXE N° 5 : « Déroulement des programmations des différents rubans pédagogiques pour les apprenants AS selon leurs parcours » .....	68
ANNEXE N° 6 : « Conventions type de stage pour tous les services CHNDS ET MAULEON ».....	71
ANNEXE N°7 « Objectifs de stage des apprenants aides-soignants » .....	75
ANNEXE N° 8 : « Liste prévisionnelle des terrains de stage » .....	79
ANNEXE N° 9 : « Déroulement de la programmation avec les périodes de stages pour l'IFAS et l'IFSI pour l'année concernée » .....	80

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 5 sur 80

## INTRODUCTION

Le projet de formation de l'institut de formation d'aides-soignants est réalisé par l'équipe de cadres de santé formateurs et la directrice des soins des structures de formation pour expliciter les objectifs vers lesquels nous orientons la formation.

Ce projet a été réajusté dans une volonté de l'harmoniser avec le projet de l'institut de formation en soins infirmiers et de valoriser les axes d'amélioration continue de la qualité pour l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie pédagogique.

Depuis 2020, des modifications de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique ont été intégrées en lien avec la réalité sanitaire liée à la prévention de l'épidémie COVID.

En lien les derniers arrêtés du 10 juin 2021 et de 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations, les modifications de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique sont intégrées progressivement.

Les apprenants en cursus intégral présentent une expérience diversifiée. Les apprenants en cursus partiel ont des expériences antérieures diverses.<sup>1</sup>

Le projet est aussi un outil de communication avec les professionnels de santé responsables de leur encadrement.

Il est élaboré et réajusté à partir d'une réflexion prenant en compte :

- L'analyse des besoins démographiques en professionnels en santé.
- L'analyse des ressources en termes de capacités spécifiques et de stages, sur le nord Deux-Sèvres et son environnement proche.
- Le souci d'aider au mieux l'élève et le stagiaire à cheminer dans son apprentissage et à acquérir les compétences inhérentes au métier.
- L'évolution des textes réglementaires en vigueur.

Les textes législatifs et réglementaires sont réajustés et consultables sur le site [legifrance.fr](http://legifrance.fr).

En référence avec les textes législatifs réglementaires en vigueur, l'IFAS assure les missions suivantes :

- Permettre aux élèves en cursus intégral, aux stagiaires en cursus partiel de formation et aux apprentis de développer les compétences inhérentes au métier d'aide-soignant,
- Permettre aux candidats ayant entrepris une démarche de validation des acquis de l'expérience de développer les compétences non validées par le jury.

<sup>1</sup> Annexe 1 : « Diplômes ou Titres ouvrant droit au cursus partiel « les passerelles » et les « bacs professionnels »

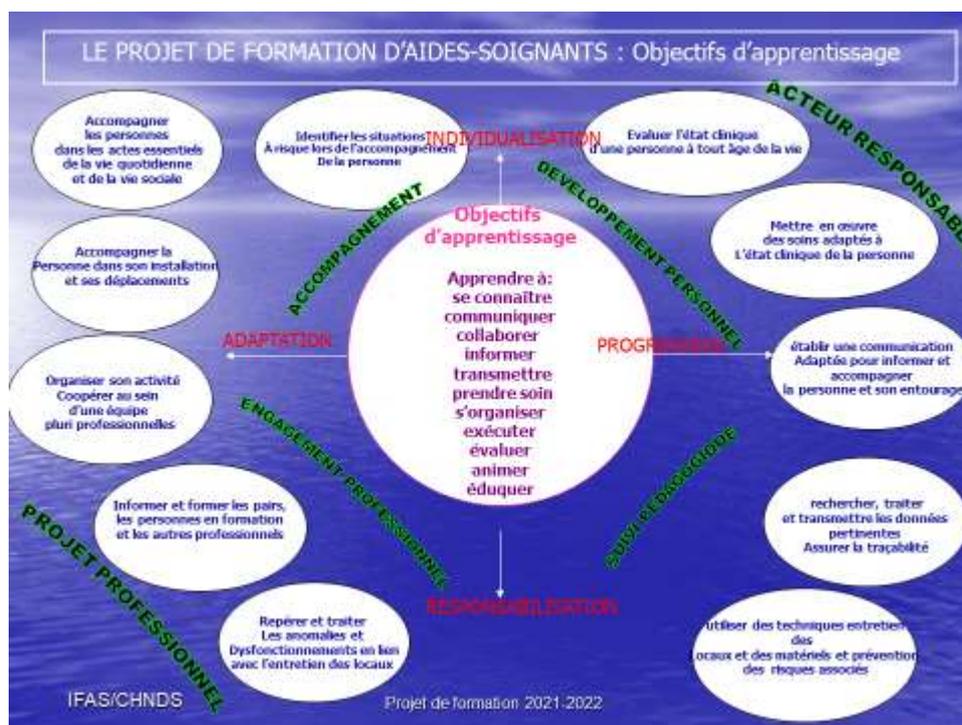
Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 6 sur 80

Ce projet est un guide au service de la professionnalisation des personnes en cursus intégral de formation ou des personnes en cursus partiel de formation.

Depuis le dernier arrêté relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, le projet de formation a évolué. Des réunions de liaisons et d'alternance ont permis de répondre aux questions des professionnels encadrant les apprenants.

Depuis octobre 2009, l'analyse réflexive sur nos pratiques professionnelles et la conduite du projet sont favorisées par des formations collectives réalisées : notamment l'approche par compétence, l'analyse de la pratique, l'actualisation du projet de formation, l'apprentissage des apprenants au raisonnement clinique, la structuration des projets de compétence en utilisant des situations emblématiques professionnelles, l'apprentissage avec la simulation en santé, la démarche qualité.

Le projet de formation des aides-soignants est synthétisé dans le schéma suivant. Il intègre les nouveautés.



La présentation du projet de formation d'aides-soignants est articulée de la façon suivante :

La première partie présente l'institut de formation d'aides-soignants. (I)

La deuxième partie précise les enjeux et les objectifs stratégiques. (II)

Une troisième partie est consacrée à la philosophie (III), aux concepts fondateurs de la formation (IV), aux principes et concepts orientant la démarche de formation (V).

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 7 sur 80

Sont développés ensuite le stage et le développement des compétences, le cadre réglementaire pour la formation aide-soignant.

Pour finir, l'année de formation est déclinée en présentant les particularités et les responsabilités.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 8 sur 80

## I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

### 1.1 – Un contexte en évolution

L'institut de formation en soins infirmiers intègre l'institut de formation aide-soignant.

Les ressources humaines, logistiques des formations sont mutualisées entre l'IFSI et l'IFAS.

Jusqu'en 1998, l'école d'aides-soignants était située sur le centre hospitalier de Bressuire. Au 1<sup>er</sup> janvier 1996, elle est intégrée au Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres (CHNDS)<sup>2</sup> qui comprenait 3 sites distants de 30 à 40 kms les uns des autres : Thouars, Bressuire, Parthenay.

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) est implanté à Thouars depuis février 2000.

Après avoir accueilli deux promotions de 15 élèves, des promotions de 30 élèves aides-soignants en cursus intégral, à partir de février 2002, les voies d'accès ont été diversifiées et le nombre d'apprenants a considérablement augmenté.

Depuis février 2000, l'institut de formation d'aides-soignants est rattaché à l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Depuis septembre 2009, la direction du CHNDS et de Mauléon est commune.

En lien avec le Projet Régional des Formations Sanitaires et Social, le projet d'établissement de formation du CHNDS 2019-2023, les effectifs sont en constante augmentation pour répondre aux besoins de professionnels aides-soignants.

L'institut de formation en soins infirmiers assure les missions suivantes, selon les exigences légales et réglementaires :

- Préparer des infirmier(e)s capables de :
  - Répondre aux besoins de santé d'un individu, d'une famille ou d'un groupe en tenant compte de la spécificité de l'environnement,
  - Prendre en compte l'individu dans sa globalité,
  - Faire participer l'individu à la gestion de ses problèmes de santé,
  - Travailler en réseaux dans la pluridisciplinarité,
- Stimuler la recherche : en pédagogie et en soins infirmiers,
- Organiser une formation continue d'accompagnement au projet professionnel pour les candidats souhaitant se préparer soit au concours, soit à la formation,
- Assurer la formation continue des professionnels en activité dans le système hospitalier ou extra-hospitalier,
- Être un lieu de ressources en matière de documentation, de conseils et de méthodologie,
- Développer les échanges avec l'environnement pour concourir à la promotion de la santé pour tous.

<sup>2</sup> CHNDS : Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 9 sur 80

Les élèves aides-soignants, les stagiaires aides-soignants et les apprentis aides-soignants réalisent leurs stages sur l'ensemble des sites du CHNDS. Ils peuvent les effectuer aussi sur le centre hospitalier de MAULÉON et dans toutes les structures répondant aux exigences du référentiel de formation.

L'institut de formation des aides-soignants assure la formation des aides-soignants capables de :

- Contribuer à la prise en charge globale des personnes soignées, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier,
- Mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- Travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire,
- S'interroger sur ses pratiques professionnelles.

La formation aide-soignante amène les apprenants à développer les compétences inhérentes à l'exercice professionnel aide-soignant validé selon le référentiel de certification du diplôme d'état d'aide-soignant (D.E.A.S.). Depuis septembre 2006, l'institut de formation accueille en plus des élèves aides-soignants en cursus intégral de formation, des stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation et des personnes en VAE post-jury.

Sur les dernières années, leur nombre a progressivement augmenté pour répondre aux besoins du territoire.

Le projet de formation s'intègre dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales et répond aux arrêtés relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.

## **1.2 - La population accueillie en formation cette année**

### **1.2.1 – Les apprenants aides-soignants**

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 90.

L'année 2023 compte une double rentrée : une en janvier et une fin août.

Le partenariat avec le CFA et les employeurs permet de maintenir un effectif d'apprentis. En lien avec les besoins démographiques, les employeurs maintiennent le financement des formations en promotion professionnelle via les OPCO

Le 28 août 2023, l'institut de formation accueille des 55 apprenants aides-soignants.

La rentrée de janvier 2023 concernait une population ciblée de titulaires de BAC PRO SAPAT\* et BAC PRO ASSP\*.

### **1.2.2 – Les étudiants en soins infirmiers**

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 82.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 10 sur 80

Fin août 2023, contrairement à l'année précédente, il n'y a pas eu de contrat d'apprentissage conclu en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. Cette année, l'institut de formation connaît également une situation exceptionnelle en terme de capacités d'accueil, liée aux inscriptions Parcoursup.

Nous accueillons des étudiants infirmiers avec des parcours divers.

### 1.3 - L'équipe permanente

Pour l'institut de formation en soins infirmiers et l'institut de formation d'aides-soignants, l'équipe permanente est constituée par les professionnels suivants.

La direction de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants est assurée par **Claudine CHARBONNEAU, directrice des soins et coordonnatrice des structures de formation** du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

La direction de l'IFSI et de l'IFAS est assurée par **Claudine CHARBONNEAU, directrice des soins et coordonnatrice des structures de formation** du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

Pour l'IFSI et l'IFAS, l'équipe permanente est constituée par les professionnels suivants :

Agents d'entretien et d'accueil (2 postes) :

**Maryvonne HUDON, agent titulaire, absente**

**Isabelle PORTIER, agent de service en contrat 35h, arrivée en septembre 2022**

**Patricia ROY, agent de service en contrat 35h, arrivée en février 2023**

Adjoint des cadres :

**Création d'un poste d'adjoint des cadres en janvier 2023. Poste occupé de janvier à août 2023 par Monsieur ROYER, actuellement en détachement**

**BILLY Cloé du 21/08/2023 au 8/09/2023 puis départ**

Adjoints administratifs :

**Gwenolé BIRKER, secrétaire à temps plein arrivé le 22/08/2022**

**Marylise GACHET, secrétaire à temps plein à partir de mi-mars 2022**

**Béatrice GIRARD, secrétaire à temps plein depuis le 7/12/2020**

**Flora MOULIN, secrétaire à temps plein arrivée le 1/09/2022**

Documentaliste et chargée de communication

**Stéphanie MÉMIN, à 0.80 ETP**

Cadre de santé supérieur avec missions transversales :

**Nathalie VERGNAULT cadre de santé supérieur, depuis 1/07/2023 à temps plein**

Cadre de santé avec missions transversales :

**Chantal SCOAZEC, FF cadre de santé supérieur à temps plein**

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 11 sur 80

#### Cadres de santé :

***Fabienne BOTTEREAU cadre de santé temps plein, arrivée en février 2023***

***Aurore CHAMPION, cadre de santé temps plein, arrivée en juin 2022***

***Yaurick LAIR, cadre de santé temps plein, arrivé en décembre 2021, mutation actée au 1<sup>er</sup> novembre 2023***

***David SCIBONA, cadre de santé temps plein, cadre de santé depuis juillet 2023***

***Réjane VEZIEN, cadre de santé temps plein, (en Master II Ethique en santé)***

***Poste de cadre de santé vacant***

#### Infirmier(e)s faisant fonction de cadre de santé :

***Sandrine CHOIN, infirmière à temps plein, arrivée en janvier 2021, (en préparation concours d'entrée IFCS)***

***Sandra CLAUSS, infirmière à temps plein, arrivée en décembre 2021, (en préparation concours d'entrée IFCS)***

***Céline CRESPEL, infirmière à temps plein, arrivée en août 2022***

***Charline LACOSTE, infirmière à temps partiel (75 %), arrivée en août 2022***

L'institut de formation en soins infirmiers et l'institut de formation d'aides-soignants mutualisent l'ensemble des ressources humaines.

## II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

### 2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique

La stratégie de transformation du système de santé<sup>3</sup> définit « pour transformer l'offre de soins cinq grands axes structurants :

- 1- *Inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations,*
- 2- *Repenser les modes de rémunération, de financement et de régulation,*
- 3- *Accélérer le virage numérique,*
- 4- *Adapter les formations et les ressources humaines aux enjeux du système de santé*
- 5- *Repenser l'organisation territoriale des soins. »*

La stratégie nationale de santé présentée en septembre « *Ma Santé 2022, un engagement collectif* »<sup>4</sup> est à intégrer dans le projet de l'établissement et les projets de formation

<sup>3</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé. « *Stratégies de transformation du système de santé* ». Dossier de presse. 13 février 2018. p 16.

<sup>4</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé. « *Ma santé 2022, un engagement collectif* ». Dossier de presse. 18 septembre 2018. p.51.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 12 sur 80

« Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, le développement des progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins. »<sup>5</sup>.

Former les futurs professionnels de santé, c'est disposer des compétences nécessaires pour répondre aux défis, agir au service de la population, des patients de façon coordonnée. C'est préparer l'avenir du système de santé.

Les disparités territoriales dans l'accès aux soins, le développement de structures alternatives à l'hospitalisation, le décroisement entre la médecine hospitalière et la médecine de ville, l'innovation technologique et la gestion prévisionnelle des âges dans les professions sanitaires et sociales définissent autant d'enjeux majeurs de la politique sanitaire et sociale.

Ces enjeux sont à intégrer dans les projets de l'établissement de formation.

En 2023, la stratégie nationale la santé numérique en 2030 est à développer.

## 2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine

Les enjeux sociaux, les enjeux de santé sur le territoire sont prévalents à considérer.

### 2.2.1 - Le Projet Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine

Le Projet Régional de Santé<sup>6</sup> PRS Nouvelle-Aquitaine est une des bases pour l'évolution du projet de formation.

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine a réalisé un diagnostic territorial<sup>7</sup> développant des données précises au niveau des Deux-Sèvres, notamment sur la démographie, les déterminants en santé, l'état de santé, la promotion de la santé, les ressources humaines en santé et les soins ambulatoires, les soins hospitaliers, l'offre médico-sociale, les contrats locaux de santé et les pathologies ou prises en charge spécifique.

### 2.2.2 - Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Aquitaine 2019-2023

Depuis 2016, la région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa démarche de co-construction du schéma régional des formations sanitaires et sociales<sup>8</sup>.

Pour recueillir les idées, et les besoins, les acteurs de terrain sont sollicités. Les parties concernées se sont réunies dès le printemps 2023. Les instituts ont été sollicités par de nombreuses enquêtes.

La Région Nouvelle-Aquitaine a publié le schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023. Une concertation a été menée pour le renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales 2024/2028 afin

<sup>5</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé. « Stratégies de transformation du système de santé ». P 6.

<sup>6</sup> PRS : Projet Régional de Santé

<sup>7</sup> Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine « *Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres* » VO1. Mai 2017. Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine. 100 p.

<sup>8</sup> REGION NOUVELLE-AQUITAINE (s.d.). Schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 13 sur 80

de répondre aux besoins des territoires et renforcer l'attractivité des métiers du soin. La région Nouvelle Aquitaine va publier dans les mois à venir le nouveau schéma régional.

### 2.2.3 - Les évolutions démographiques

Le vieillissement de la population nécessite :

- la prise en compte de l'accroissement des besoins et de la consommation de soins accentués par le développement des pathologies lourdes et de pathologies chroniques.
- le volet social du vieillissement nécessite la prise en compte du développement des activités et des structures d'accueil pour des personnes âgées et aussi des structures d'assistance à domicile,
- la croissance de certaines activités médico-sociales, notamment celles liées aux soins à domicile, est un élément essentiel à intégrer dans l'évolution de l'offre de formation tout au long de la vie.

Le vieillissement de la population et le développement des services à la personne impactent directement les besoins démographiques de professionnels et les besoins de qualification et de professionnalisation.<sup>9</sup>

### 2.2.4 - La dynamique des secteurs employeurs sanitaire et social

Dans les Deux-Sèvres, le secteur sanitaire et social emploie 89% des professionnels exerçant un métier sanitaire et social<sup>10</sup>. Entre 2014-2016, une dynamique d'embauches du secteur sanitaire et social en Deux-Sèvres est notable avec une augmentation de plus 7,6% par an. Des perspectives et les difficultés de recrutement à court terme et à moyen terme sont aussi identifiées.<sup>11</sup>

## 2.3- Les finalités

Trois finalités sont formulées :

- 1- Contribuer à la politique nationale de santé et à sa déclinaison au niveau régional.
- 2- Contribuer à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain
- 3- Répondre à des besoins sur le territoire de santé, de vie, d'emplois.

## 2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales

**Favoriser l'évolution de l'offre de formation professionnelle au service de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales.**

- Favoriser l'évolution de l'institut de formation de Thouars en optimisant la complémentarité de l'offre de formation, développer les passerelles entre les filières de formation et participer au décloisonnement.
- Contribuer à la qualification des intervenants sur le territoire de vie et favoriser l'évolution des pratiques professionnelles dans le cadre de l'exercice professionnel qu'il soit en extra hospitalier ou en hospitalier.

<sup>9</sup> CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine « *Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres* ». 2017-2018. 44 p.

<sup>10</sup> Ibid. p 11-12.

<sup>11</sup> Ibid. p13-14.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 14 sur 80

- Renforcer la professionnalisation et la qualification professionnelle des personnes niveau V.
- Promouvoir l'individualisation des parcours de formation professionnelle niveau V :
  - o Intégrer des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du diplôme d'Etat d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier, du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou du certificat d'aptitudes aux fonctions d'aide à domicile, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, de la mention complémentaire d'aide à domicile, du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles.
  - o Intégrer des personnes inscrites dans une démarche VAE pour compléter en formation, les modules manquants pour leur qualification.
- Contribuer à la diversification des voies d'accès à la qualification et aux métiers sanitaires et sociaux :
  - o Participer aux jurys VAE.
  - o Favoriser l'intégration des personnes VAE pour les modules post-jury.

**Favoriser la formation des apprentis en conventionnant avec le Centre de Formation par Apprentissage de la région Nouvelle-Aquitaine.**

## **2.5- La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification**

Selon l'AFNOR<sup>12</sup>, la qualité est « *l'aptitude de caractéristiques intrinsèques d'un produit, d'un système ou d'un processus à satisfaire des exigences des clients et autres intéressés* ».

L'assurance qualité représente « *l'ensemble des actions pré établies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée en ce qu'un produit ou service satisfera aux exigences données, relatives à la qualité* ».

En 2018, en formation « *Management de la qualité* », la directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation du CHNDS a développé une approche réflexive sur la démarche débutée en 2017 avec deux axes :

- Viser le déploiement d'une véritable politique de qualité culturellement intégrée et appropriée par l'ensemble de l'équipe, stratégiquement indispensable pour les instituts et structurée méthodologiquement.
- Tendre vers une certification avec un référentiel stable et reconnu.

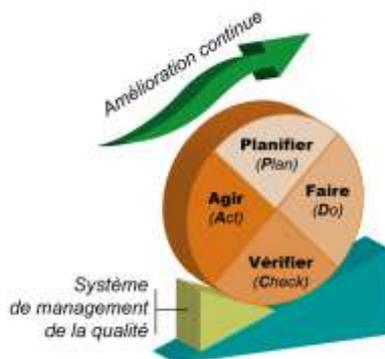
En 2019, deux cadres de santé formateurs ont réalisé un PRAXIS de Responsable qualité en institut de formation au CNEH (Centre National d'Expertise Hospitalière).

La démarche qualité ainsi que chaque projet et/ou action est conduite selon le concept de Deming PDCA :

- P Plan : Planifier l'analyse de l'existant
- D DO : Réaliser
- C Check : Vérifier
- A Act : Agir et améliorer

<sup>12</sup> AFNOR : Association Française de Normalisation

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 15 sur 80



L'analyse de la démarche qualité permet :

- D'améliorer notre système de management de la politique qualité, gestion des risques dans l'établissement de formation pour les apprenants, l'équipe, les partenaires et les parties intéressées,
- D'établir des objectifs qualité et de planifier les actions à mettre en œuvre face aux risques et aux opportunités.

Des objectifs stratégiques sont déterminés :

- Assurer la visibilité et la lisibilité des instituts de Formation du CHNDS au niveau de la Nouvelle Région Aquitaine et développer la reconnaissance des instituts à l'échelle du territoire régional.
- Développer la reconnaissance des deux organismes de formation comme leviers pour le maintien de la dynamique sociale et économique sur le territoire de vie et d'emploi et au développement des compétences professionnelles sur le territoire.

La réalisation de la cartographie des processus et l'identification des fiches d'identité des processus sont initiées depuis fin 2018. Pour chaque processus, des indicateurs sont déterminés.

Le système de management de la qualité est intégré dans le projet d'établissement de formation.

La politique fixe les orientations et les objectifs en matière qualité et de gestion des risques en fonction :

- de la qualité et de la sécurité attendue par les apprenants,
- des contraintes externes et internes à l'établissement,
- des opportunités externes et des forces en interne,
- et de la qualité et de la sécurité voulue par l'établissement.

La politique qualité et gestion des risques comprend :

- l'expression de la finalité de la démarche,
- l'affirmation de l'importance donnée à la qualité et la gestion des risques dans l'établissement de formation,
- l'identification des axes stratégiques permettant le déploiement de cette politique,
- la description de l'organisation mise en place et du mandat donné à des responsables afin que la politique arrêtée soit mis en œuvre,
- les modalités de suivi et les éléments d'évaluation retenus.

La performance globale de la structure sera appréciée par des indicateurs portant sur quatre fonctions<sup>13</sup> :

- la fonction d'atteinte des buts,
- la fonction d'adaptation,
- la fonction de production,

<sup>13</sup> Formation CNEH « responsable qualité ».

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 16 sur 80

- la fonction de maintien des valeurs.

La nécessité d'être référencé par Datadock<sup>14</sup> en 2017 a déjà valorisé l'existant collectif. En 2021, les instituts de formation sont certifiés **avec le référentiel QUALIOPI**. En juin 2023, l'audit de surveillance confirme le maintien de la certification QUALIOPI.

## 2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation

En lien avec les priorités nationales « Ma Santé 2022, un engagement collectif », l'institut sera à l'étude des opportunités et des besoins. L'institut contribuera à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain.

## 2.7 - La qualité de l'alternance intégrative

Contribuer à la **qualité de l'alternance intégrative** représente un axe prioritaire de la **qualité des formations en développant** :

- une alternance intégrative structurée,
- une ingénierie de formation adaptée,
- une ingénierie pédagogique personnalisée,
- des parcours individualisés de formation développés,
- un suivi pédagogique collectif et individuel structuré, approfondi et personnalisé,
- une formation professionnalisante intégrant l'analyse réflexive,
- un accompagnement et un tutorat en stages co-construit,
- une poursuite des réunions de liaison et d'alternance avec les professionnels des stages.

Cette approche synthétique est déclinée de façon plus précise dans les parties suivantes.

## III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS ET L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

L'institut de formation d'aides-soignants accepte la diversité des courants de pensées des personnes qui y vivent, **sous réserve que l'éthique professionnelle soit préservée et que le principe de laïcité soit respecté.**

Les valeurs suivantes sous-tendent la formation dispensée à l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier nord Deux-Sèvres :

- le respect de soi et d'autrui,
- l'acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- l'engagement professionnel et la disponibilité.

L'institut de formation d'aides-soignants est ouvert sur la cité et son environnement hospitalier et extra-hospitalier.

<sup>14</sup> Loi du 5 mars 2014 - Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 fixe les cinq critères réglementaires qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 17 sur 80

L'expression par des productions artistiques s'intègre à cette ouverture.

Les soins sont à réaliser par des professionnels ayant acquis des compétences spécifiques. Ces compétences leur permettent de répondre aux besoins de la personne et de son entourage.

L'exigence de qualité et de sécurité est centrale. Garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins infirmiers adaptés et personnalisés est la finalité des dispositifs de formation.

Sur le territoire de santé, répondre à des besoins de vie et d'emplois représente le sens de notre mission.

#### **IV – LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT**

La formation est structurée à partir des concepts suivants.

##### **4.1 - L'être humain**

Etre unique et libre qui a des droits et des obligations. Il est pluridimensionnel avec des besoins et des ressources spécifiques. C'est un système ouvert en interaction permanente avec l'environnement. Il oscille entre la dépendance et l'indépendance dans une recherche d'autonomie. Il a des représentations de la vie qui influencent ses comportements.

##### **4.2 - La santé**

Vivre en harmonie avec son corps, son esprit et son environnement.

C'est un équilibre dynamique sans cesse remis en question par la vie.

Elle est aussi déterminée par un ensemble de paramètres qui contribuent à la promouvoir, la maintenir et la restaurer dans un pays donné.

##### **4.3 - La maladie**

Rupture de l'équilibre des différentes dimensions de l'être humain.

Situation que l'individu peut apprendre à surmonter ou à gérer.

##### **4.4 - Le soin**

Le soin est un ensemble d'attitudes et de gestes qui a pour objectif d'entretenir la vie et promouvoir la santé.

Le soin est un acte de vie, une activité qui permet d'entretenir, d'améliorer, de conserver la vie. Il est centré sur la personne dont les habitudes de vie et les ressources sont prises en compte.

« C'est un acte individuel mais c'est également un acte de réciprocité qu'on est amené à donner à toute personne qui, temporairement ou définitivement, a besoin d'aide pour assumer ses besoins vitaux ».

##### **4.5 - L'aide-soignant**

L'aide-soignant est un membre à part entière du service de soins.

Il travaille en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité. En effet, l'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique.

Il contribue à la prise en charge des personnes soignées au sein d'une équipe pluridisciplinaire et participe à des soins du rôle propre infirmier relevant de sa compétence au cours desquels la dimension relationnelle a une place importante.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 18 sur 80

#### 4.6 - L'exigence de qualité et sécurité

L'aide-soignant contribue à garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins adaptés. Les soins doivent respecter les valeurs humaines et les normes professionnelles.

### V – LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION

#### 5.1 - La finalité

La finalité de la formation est de former un aide-soignant responsable de ses actes, capable de :

- contribuer à la prise en charge globale des personnes soignées, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier,
- mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire,
- s'interroger sur ses pratiques professionnelles.

La formation amène les apprenants à développer les compétences inhérentes à l'exercice professionnel aide-soignant validé selon le référentiel de certification du diplôme d'état d'aide-soignant (D.E.A.S.).

#### 5.2 - La formation comme processus dynamique de construction identitaire

La formation est un processus dynamique favorisant le développement personnel de l'apprenant, de ses connaissances et de sa créativité.

La formation favorise le développement des compétences professionnelles inhérentes au métier.

Selon la conception de Guy LE BOTERF, **la formation doit permettre à la personne qui se forme d'acquérir les compétences, de mener à bien des activités dans des situations professionnelles données en obtenant le résultat obtenu, au niveau débutant dans le métier d'aide-soignant**<sup>15</sup>.

La formation centrée sur les compétences nécessite :

- de cibler les situations clés du métier d'aide-soignant, d'infirmier et les situations professionnalisantes dans chaque lieu d'accueil en stage afin d'articuler les apprentissages autour de situations professionnelles clés,
- de valoriser la construction des savoirs par l'apprenant aide-soignant et infirmier.
- de renforcer une pédagogie humaniste,
- de favoriser l'apprentissage clinique,
- de renforcer le potentiel d'analyse.

Elle est basée sur une relation de confiance et d'échange. C'est une formation en alternance exigeant une interaction institut-stage-apprenti, élève et/ou stagiaire.

Le cadre de santé formateur et les professionnels qui encadrent en stage s'adaptent à un public d'adultes en formation professionnelle, en tenant compte de l'expérience antérieure de chacun.

<sup>15</sup> LE BOTERF G. *Ingénierie et évaluation des compétences. Editions d'organisation*. 5<sup>ème</sup> édition. 2006. 605 pages.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 19 sur 80

Le cadre de santé formateur et les professionnels qui encadrent en stage ont le souci de créer chez l'apprenti, l'élève et/ou le stagiaire un climat facilitant l'acquisition de connaissances, de capacités ainsi que le développement de la faculté d'adaptation, de réflexion et d'analyse de la pratique.

La formation suscite chez l'apprenant un travail sur lui-même le conduisant à réfléchir sur son projet professionnel qui représente un itinéraire à construire. La motivation et le projet individuel d'apprentissage deviennent ainsi le principal levier à la construction des compétences et au développement personnel.

### 5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation

#### 5.3.1 - La responsabilité

Former un apprenant aide-soignant à devenir un professionnel de santé responsable de ses actes, capable de se situer en collaboration avec l'infirmier dans des équipes pluri professionnelles.

#### 5.3.2 - L'adaptation

Développer les capacités de l'apprenant aide-soignant à s'interroger sur ses pratiques professionnelles pour les faire évoluer dans un monde en perpétuelle mutation.

#### 5.3.3 - L'autonomie

Inciter l'apprenant aide-soignant à utiliser ses potentialités, ses motivations pour mettre en place un projet d'apprentissage ancré dans un projet professionnel.

#### 5.3.4 - Le développement personnel

Accompagner l'apprenant aide-soignant dans la mise en place d'un processus dynamique de changement pour accroître ses possibilités et améliorer la connaissance de soi, les relations interhumaines,

#### 5.3.5 - L'acquisition de compétences

Favoriser l'interrogation sur le rapport utilité-sens des apprentissages, les choix des contenus, les méthodes pédagogiques afin d'acquérir les compétences.

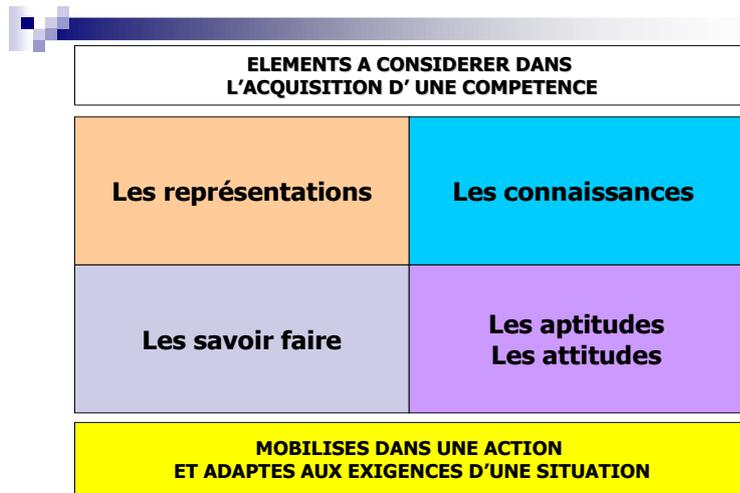
L'équipe pédagogique retient la définition suivante de la compétence et à développer une approche opérationnelle pour favoriser l'acquisition des éléments constitutifs à une compétence.



## La compétence

- ✓ **Concept à utiliser de façon intégrative, capacité pour un individu d'utiliser et de combiner, de manière autonome, de façon tacite ou explicite, dans un contexte particulier, les différents éléments de connaissance qu'il possède et ressources auxquelles il a accès**
- ✓ **La dimension d'autonomie est essentielle, elle distingue les niveaux de compétence**
- ✓ **La capacité à faire face à la complexité, à l'imprévisible, et au changement détermine le niveau de compétence (CEC)**

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 20 sur 80



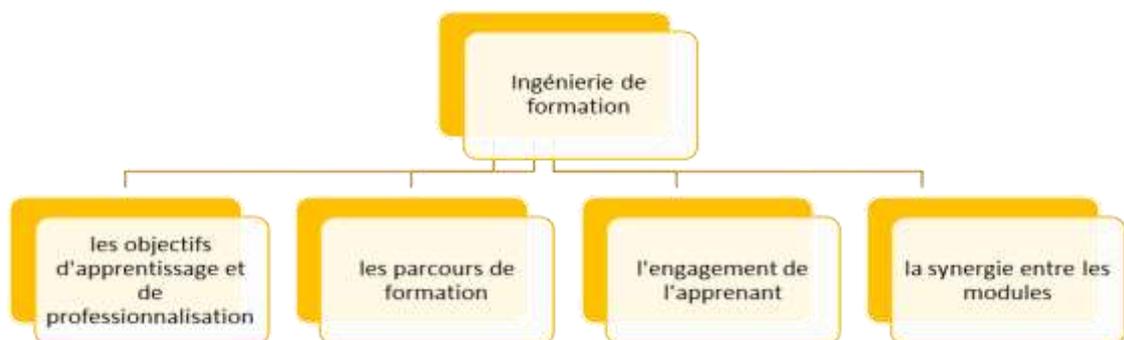
CC IFSI 79 Thouars

Réunion de liaison et d'alternance n°5  
23 JUIN 2009

#### 5.4 - L'ingénierie de formation

L'ingénierie de formation correspond à la conception, au montage, à la planification, à la gestion, à la conduite et à l'évaluation des dispositifs et des actions de formation. Elle recouvre *"un ensemble d'activités de conception, d'études et de coordination de diverses disciplines pour réaliser et piloter un processus visant à optimiser l'investissement formation"*<sup>16</sup>.

L'ingénierie de formation relève de la construction de dispositifs de formation, avec la nécessité d'articuler les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, les parcours, l'engagement du stagiaire et la synergie entre les unités d'enseignement et les compétences.



L'ingénierie de formation est de la responsabilité du directeur des soins de l'institut de formation. Il est en prise directe avec celle-ci, et veille aux questions vives de l'ingénierie pédagogique.

Le projet de formation d'aides-soignants et les projets de formation de chaque compétence intégrant les objectifs et les contenus sont à la disposition des étudiants et des professionnels encadrants.

<sup>16</sup> CARRE P. "Ingénierie pédagogique et formations ouvertes" in CARRE P, CASPAR P. *Traité des sciences et techniques de la formation*. Dunod, 1999. p. 379.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsai@chnds.fr">ifsai@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 21 sur 80

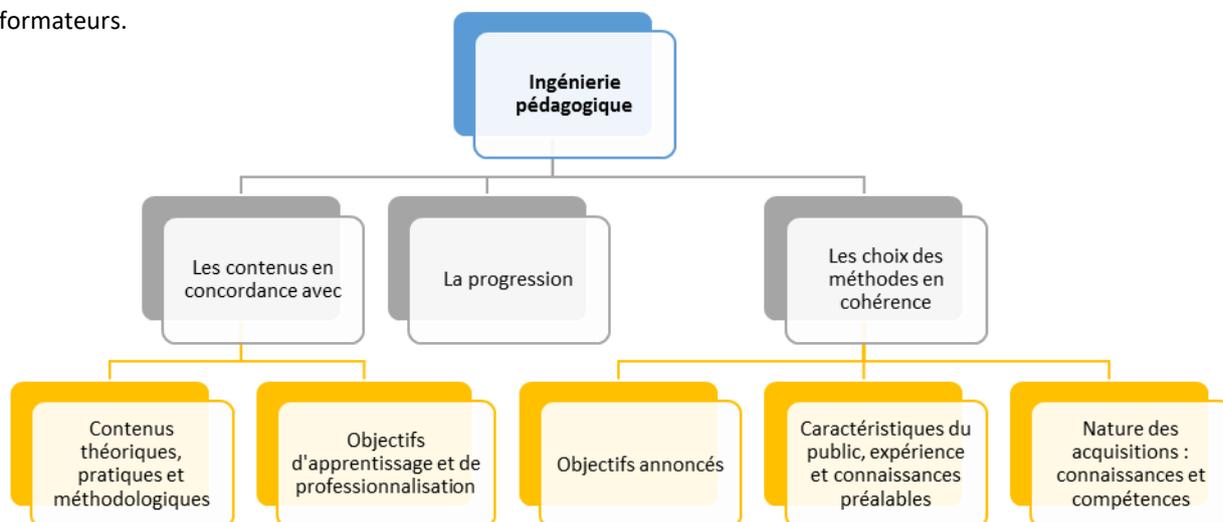
Pour chaque projet de compétence et pour chaque module, en lien avec les compétences attendues, des objectifs de professionnalisation et des objectifs généraux d'apprentissage sont aussi formalisés.

L'accent est mis sur la professionnalisation des apprenants aides-soignants, leur responsabilité, leur adaptation à une polyvalence d'exercice professionnel par le développement de connaissances, de capacités, de compétences inhérentes à l'exercice du métier aide-soignant.



### 5.5 - L'ingénierie pédagogique et l'apprentissage

L'ingénierie pédagogique concerne l'action de formation, les pratiques pédagogiques, les méthodes pédagogiques elles-mêmes et la progression. Elle interroge directement les compétences des cadres de santé formateurs et des formateurs.



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chns.fr">ifsi@chns.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 22 sur 80

L'apprenant aide-soignant articule ses apprentissages autour d'un projet professionnel formulé par écrit et réajusté si nécessaire pendant la formation.

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant aide-soignant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins en collaboration avec un infirmier, des soins de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

L'institut fait appel à des professionnels de la santé travaillant au centre hospitalier nord Deux-Sèvres ou dans d'autres structures. Les compétences spécifiques sont aussi recherchées pour apporter des connaissances complémentaires et pour enrichir les analyses de la pratique professionnelle.

Dans le cadre du système LMD Licence Master Doctorat pour les étudiants infirmiers, l'institut développe aussi un partenariat avec l'université.

Les cadres de santé responsables de la coordination présentent la programmation hebdomadaire aux apprenants afin d'explicitier les liens à établir entre les projets de compétences, les modules et les stages. Ainsi, en aidant l'apprenant à la mise en sens et à la compréhension de l'utilité, il favorise sa motivation et sa mise en projet.

L'apprentissage est structuré de façon systémique dans un objectif de professionnalisation.

Les cadres de santé formateurs mettent en œuvre une pédagogie active pour mobiliser tous les types de ressources disponibles. A ce titre, en classes inversées, des plateformes numériques peuvent être utilisées par les apprenants pour favoriser leur apprentissage. Ces savoirs sont mobilisés ensuite par les interventions de professionnels de santé au service d'analyse de situations emblématiques professionnalisantes.

L'ingénierie de formation s'articule aussi avec le suivi pédagogique qui a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle aide-soignant.

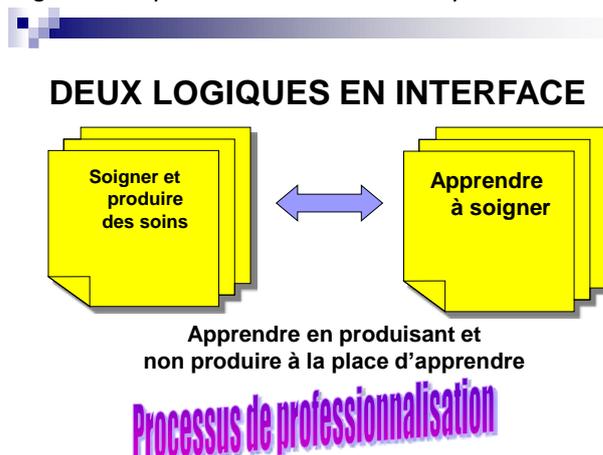
## 5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation,

### 5.6.1 - De la collaboration à la construction d'un véritable partenariat

Une formation centrée sur l'apprentissage de l'apprenant aide-soignant en partenariat avec les acteurs du terrain est l'axe essentiel de notre politique de formation.

La démarche de formation en alternance s'appuie sur les principes suivants, le partenariat, l'apprentissage, l'évaluation, le suivi de l'apprenant.

Développer le tutorat et favoriser l'apprentissage de l'apprenant sont nos préoccupations majeures. En effet, deux logiques différentes qui régissent le système de formation et le système de l'entreprise sont mises en interface.



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 23 sur 80

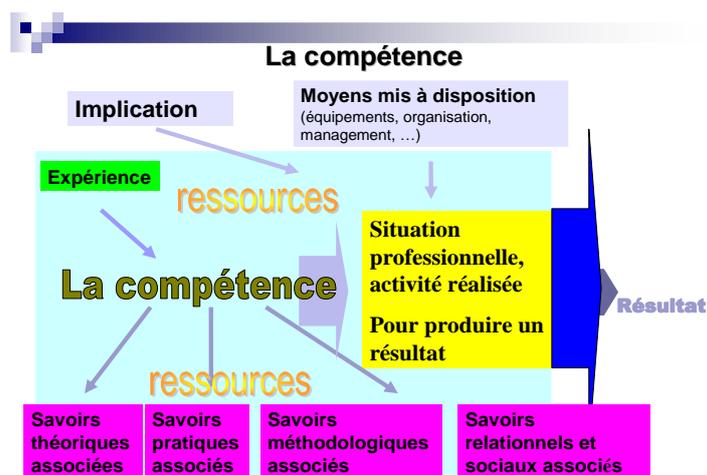
Les trois partenaires de la situation de formation L'I.F.S.I et L'IFAS. - L-APPRENANT - LE STAGE sont associés pour négocier le contrat de formation intégrant :

- **L'engagement dans un projet commun de formation où les responsabilités et les rôles seront clairement définis et réajustés.**
- **La construction de compétences transférables impliquant l'organisation de la logique de formation à partir de la logique d'utilisation des savoirs.**
- **La mise en œuvre d'une pédagogie relationnelle qui se fonde sur le partage des savoirs, savoir-faire, savoir-être, entre l'apprenant, les professionnels de proximité, les tuteurs, les maîtres de stage et les cadres de santé formateurs des instituts.**
- **Le développement d'une analyse réflexive est privilégié.**
- **L'implication, la responsabilisation de l'apprenant sont favorisées à partir de son projet, ses expériences, ses objectifs, ses acquis.**



Dans les lieux de stage, en situation professionnelle, les maîtres de stage, les tuteurs, les professionnels de proximité sont garants de favoriser pour l'apprenant, la mise à disposition et la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des éléments constitutifs des compétences professionnelles.

Une charte d'encadrement existe. Des conventions de stage déterminent les modalités d'encadrement et de tutorat.



CC IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars 2012-2013

Sources<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Diapositive créée par la DGOS en 2009 pour favoriser la communication

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 24 sur 80

## 5.6.2 - L'alternance intégrative, clé du processus de professionnalisation



# PROCESSUS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

De la qualité des apprentissages  
en stage dépend la qualité des  
compétences professionnelles  
développées.

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

## 5.7 – Le partenariat et la collaboration

Le partenariat co-construit favorise une pédagogie de l'alternance intégrative, vivante développant :

- l'analyse de la pratique, soit à l'institut, soit sur le lieu de stage,
- l'exploitation des expériences de stages,
- la participation pédagogique des soignants aux unités d'enseignements
- l'accompagnement par les cadres de santé formateurs sur les lieux d'exercice professionnel,
- la participation aux ateliers thématiques mis en place par la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques des établissements de santé,
- la participation renforcée de l'apprentissage au raisonnement clinique, par les cadres de santé sur les terrains,
- la réalisation de réunions de liaison et d'alternance,
- l'utilisation de l'outil de positionnement intégré dans l'outil portfolio proposé à tous les apprenants aides-soignants.

Une formation centrée sur l'apprentissage de l'apprenant aide-soignant en partenariat avec les acteurs du terrain est l'axe essentiel de notre politique de formation.

L'apprenant articule ses apprentissages autour d'un projet professionnel formulé par écrit et réajusté si nécessaire pendant la formation.

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 25 sur 80

L'institut fait appel à des professionnels de la santé travaillant au centre hospitalier nord Deux-Sèvres ou dans d'autres structures<sup>18</sup>. Les compétences spécifiques sont recherchées pour apporter des connaissances complémentaires et pour enrichir les analyses de la pratique professionnelle infirmière.

Dans le cadre du système LMD, Licence Master Doctorat, l'institut développe aussi un partenariat avec l'université.

## 5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle

« L'analyse de la pratique professionnelle se situe au cœur du dispositif de formation par compétence et contribue à la construction de l'identité professionnelle. »<sup>19</sup>. Il s'agit « d'un processus de réflexion sur l'action, dans l'action et pour l'action. »<sup>20</sup>.

L'approche conceptuelle prend ses origines dans une dimension philosophique avec Dewey et une dimension socio psychologique avec D. Schön<sup>21</sup>.

La pratique des professionnels ne peut pas s'expliquer que par des savoirs théoriques. Toutes pratiques renvoient à des savoirs expérientiels, c'est-à-dire des savoirs dans l'action. Les savoirs sont contextualisés.

L'analyse de la pratique professionnelle sert à mettre à jour, à partager les savoirs de l'expérience. En formation initiale, il s'agit pour les étudiants infirmiers de développer une démarche réflexive.

Les compétences que nous voulons construire sont toujours référées à l'activité et à un contexte. Elles sont repérables par l'analyse du travail et des interactions sociales<sup>22</sup>.

## 5.9 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences

Le projet d'apprentissage par simulation s'inscrit dans la continuité des techniques pédagogiques utilisées telle la simulation procédurale, enseignement déjà réalisé. Il prend en compte également les recommandations de la Haute Autorité en Santé « *jamais la première fois auprès d'un patient* » et répond aux prescriptions du référentiel de formation relatif à la logique par compétences. Le projet est réfléchi aussi autour de l'évolution de la culture gestion des risques avec les axes du programme national pour la sécurité du patient.

Les enjeux pédagogiques sont multiples sont présentés en instance de gouvernance depuis 2016 :

- renforcer le processus réflexif des apprenants,
- adapter le niveau de difficultés en construisant des scénarii de complexité croissante,
- développer chez les apprenants, l'autoévaluation et le raisonnement clinique,
- développer les compétences attendues au niveau technique, organisationnel et relationnel,
- favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire.

## 5.10 - L'évaluation

Penser l'évaluation s'avère incontournable pour améliorer la qualité des prestations, le positionnement des apprenants et des formateurs.

<sup>18</sup> Annexe 2 : « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants ».

<sup>19</sup> BLANCHARD-LAVILLE, Claudine ; FABLET, Dominique. *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*. L'Harmattan, 2002.

<sup>20</sup> SCHON, Donald Alan. *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Editions Logiques, 1993.

<sup>21</sup> BLANCHARD-LAVILLE, Claudine ; FABLET, Dominique. *Idem*.

<sup>22</sup> NAGELS, Marc. EHESP, Rennes. Intervenir au cycle de formation des directeurs des soins. 2004-2005.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 26 sur 80

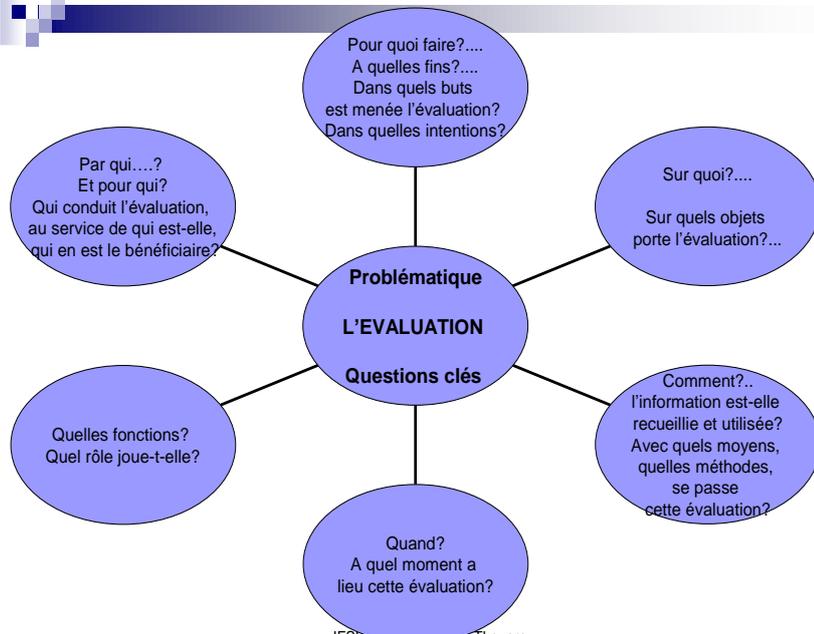
L'évaluation intègre les principes de la démarche de formation déclinée, la responsabilité, l'adaptation, l'autonomie, le développement personnel, l'acquisition de compétences.

Elle incite l'apprenant aide-soignant à construire des liens entre les différents savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir devenir.



**Penser l'évaluation**  
pour la mettre en sens,  
se positionner  
et la pratiquer

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

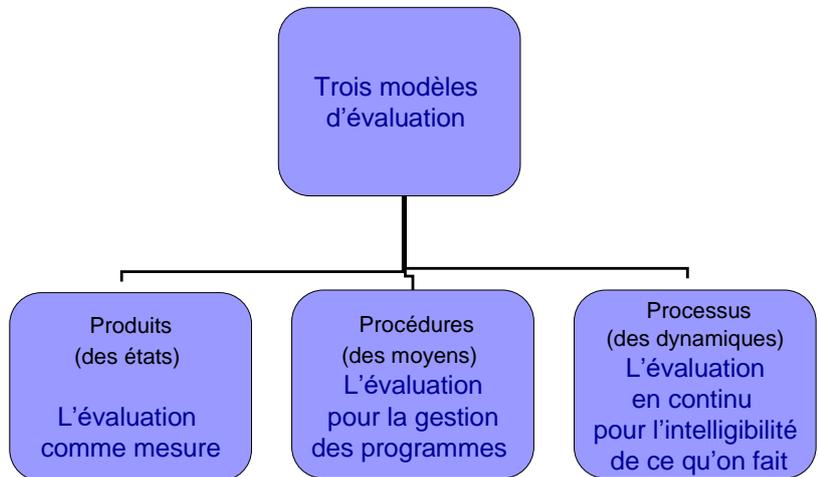


IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 27 sur 80



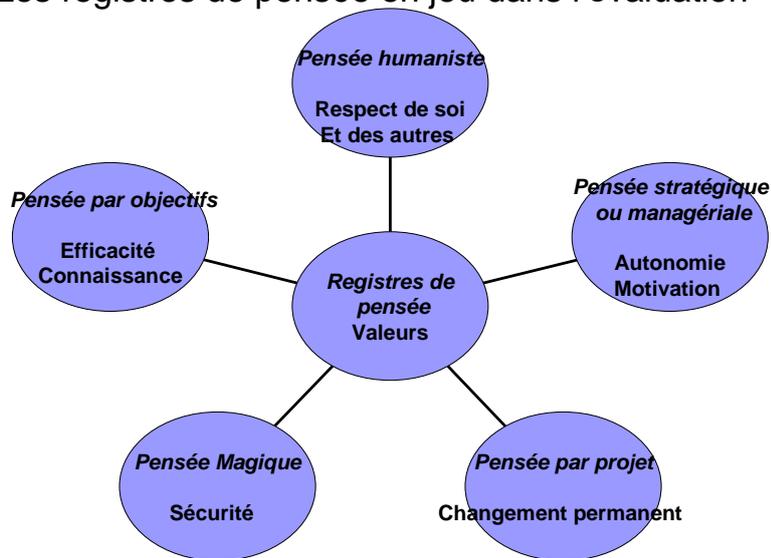
### Trois modèles d'évaluation



IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Sources <sup>23</sup>

### Les registres de pensée en jeu dans l'évaluation



IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

<sup>23</sup> VIAL M. « Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires », Bruxelles : De Boeck université. 1997

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 28 sur 80

## La compétence

« La compétence est produite par un individu ou un collectif dans une situation donnée et elle est nommée, reconnue socialement. Elle correspond à la mobilisation d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'acteur de la situation. »

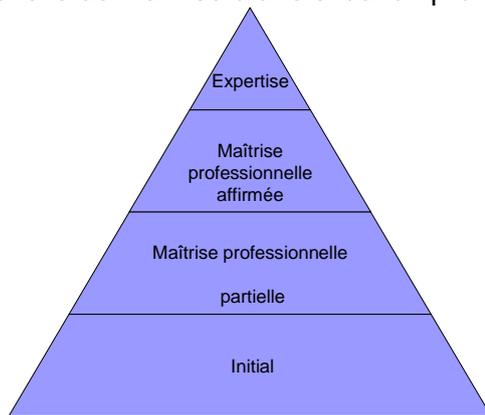
Wittorski R « De la fabrication des compétences » . Education permanente, n° 135, 1998, février. 57-69

Elle est évolutive et fortement empreinte de l'histoire personnelle de l'individu, de son parcours professionnel et de formation.

Elle est mobilisée en vue d'atteindre un résultat qui définit un niveau de performance.

Les compétences peuvent être individuelles, (produites et mobilisées seules en interaction avec l'environnement) ou collectives en situation coproduites et partagées (transmises d'un individu à un autre).

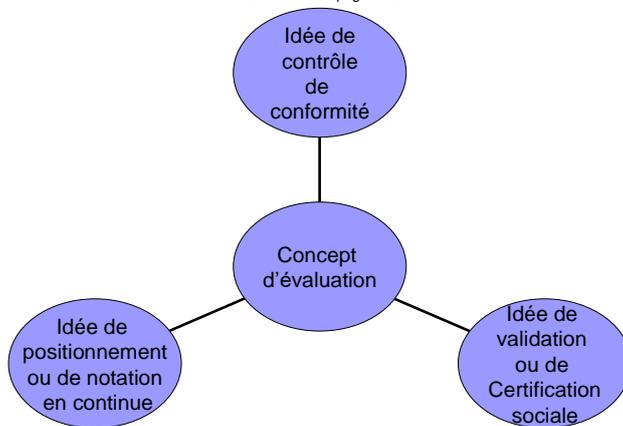
## L'évaluation de la compétence Echelle de maîtrise d'une situation professionnelle



Sources <sup>24</sup>

### A la recherche d'une définition de l'évaluation

(inspiré de HADGI Charles L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils , ESF, 1989  
 Réf.: GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente, n° 130.  
 Mai-Juin 1994, pages 112-119.



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 29 sur 80



### Réconcilier les deux pôles de l'évaluation

(inspiré de HADGI Charles. L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, ESF, 1989  
Réf.: GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente,  
n° 130. Mai-Juin 1994, pages 112-119.

- « *Il est fondamental de bien repérer que l'acte d'évaluer comporte une double fonction: une fonction de contrôle et une fonction d'évaluation qui sont souvent confondues mais que nous avons intérêt à distinguer, sans les opposer parce qu'elles sont complémentaires selon J. Ardoino.* »

CC IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Sources <sup>25</sup>

Les différents dispositifs d'évaluation<sup>26</sup> sont à faire vivre dans le référentiel de formation. L'évaluation formative et l'évaluation formatrice régulation sont à renforcer.



## L'évaluation de la compétence

L'évaluation des compétences consiste à :

mesurer le savoir agir, production d'un résultat en situation réelle,  
mesurer le savoir pour agir, expliciter et argumenter son action dans un positionnement réflexif.

L'évaluation de la compétence peut s'effectuer en référence à un degré de maîtrise d'une situation professionnelle.

On estimera alors qu'une personne est plus au moins compétente selon qu'elle est plus ou moins capable de gérer une situation professionnelle décrite en terme d'activité principale, de critères de réalisation à prendre en compte, de résultats à obtenir dans un contexte particulier

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

<sup>25</sup> GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente, n° 130. Mai-Juin 1994. Pages 112-119. (Du contrôle à l'évaluation inspiré de HADGI Charles L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, ESF, 1989.

<sup>26</sup> Annexe n°3 « L'évaluation ses différentes fonctions »

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 30 sur 80

## 5.11 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant en vue d'une meilleure intégration des connaissances par celui-ci.

L'arrêté du 10 juin 2021 fixe des temps d'accompagnement sur une base de 1540heures (formation théorique et clinique) :

- accompagnement pédagogique individualisé (API) 35 heures dans les 3 premiers mois de la formation.
- suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 heures réparties tout au long de la formation.

**Le suivi pédagogique a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle.**

Il est conçu comme un processus interactif et dynamique entre l'étudiant et les formateurs.

Il comprend deux dimensions essentielles, complémentaires, le suivi pédagogique individuel et le suivi pédagogique collectif. Un cadre de santé formateur est référent pour le même groupe tout au long de l'année de formation.

Le suivi pédagogique permet à l'apprenant :

- d'identifier son potentiel : ressources, difficultés, méthodes d'apprentissage, d'exprimer ses ressentis, ses doutes, ses motivations, ses projets,
- de faciliter le processus d'adaptation par une pédagogie orientée sur le comprendre pour réussir,
- d'intégrer l'évaluation comme un outil de progression : développer l'auto-évaluation,
- de se mettre en projet(s).

Au niveau collectif, les moyens utilisés comprennent :

- les exploitations de stages,
- les débriefings et les bilans des mises en situation professionnelle à l'institut de formation,
- le renforcement des connaissances et des capacités (calcul),
- les évaluations formatives,
- les corrections collectives, par groupe de niveau, selon les besoins,
- l'analyse de la pratique professionnelle,
- le bilan à la fin de chaque unité d'enseignement,

Au niveau individuel, les moyens intègrent :

- l'accompagnement en stage en fonction des besoins,
- l'élaboration et l'argumentation du projet professionnel,
- le suivi du travail d'initiation à la recherche en soins infirmiers,
- les entretiens avec les cadres de santé formateurs,
- l'étude docimologique des résultats,
- l'outil portfolio,
- les évaluations formatives,
- les corrections individuelles, selon les besoins,
- l'entretien semestriel avec les formateurs responsables et/ou le directeur

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 31 sur 80

- l'analyse de pratique professionnelle,
- le bilan écrit de chaque fin d'unité d'enseignement.

Les retours de stage et les temps d'analyse des pratiques professionnelles représentent des temps forts pour le suivi pédagogique. Ils contribuent à promouvoir le développement des capacités d'analyse réflexive des étudiants. Tous les temps de retours de stage et d'analyse de la pratique professionnelle avec les professionnels sont anticipés et planifiés<sup>27</sup>.

## VI– LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

### 6.1 – Les réunions de liaison et d'alternance

Des réunions de liaison et d'alternance (RLA) permettent de répondre aux questions des professionnels encadrant les étudiants. Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité, ces réunions

Les différentes structures avec lesquelles nous avons établi un partenariat sont présentes.

De nombreux professionnels responsables de l'encadrement, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes répondent favorablement à ces réunions de liaison et d'alternance et en sollicitent selon leurs besoins.

Un groupe de pilotage comprenant des cadres de l'institut et des cadres supérieurs du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, CHNDS, permet de travailler sur :

- la formalisation du tutorat : accueil, encadrement tutorat, convention,
- la construction des parcours de stage professionnalisant sur les quatre types de stages en identifiant les soins et les activités de chaque service en termes de ressources et en précisant les éléments des compétences pouvant être développées,
- l'identification des situations professionnelles clés et emblématiques.

D'autres réunions de liaison et d'alternance se poursuivront cette année, notamment en lien avec le nouveau référentiel d'activités, de compétences, de certification et de formation du diplôme d'Etat Aide-Soignant.

### 6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l'institut

Conformément aux exigences, la planification respecte le cadre légal et réglementaire. La répartition précise est intégrée en annexe.<sup>28</sup>

### 6.3 – Les modalités d'encadrement et de tutorat

Les modalités d'encadrement et de tutorat sont négociées et formalisées par écrit. Les différentes parties intéressées, apprenant, institut, secteur accueillant et encadrant les apprenants, s'engagent et signent une convention.<sup>29</sup> Les encadrants ont à leur disposition pour chaque stage<sup>30</sup> :

- le projet de formation de l'année,

<sup>27</sup> Annexe 4 : « Programmation des retours de stage, des analyses de pratiques professionnelles, et des suivis pédagogiques pour l'année concernée ».

<sup>28</sup> Annexe n°5 « Déroutement de la programmation avec les périodes de stages et d'IFSI pour l'année concernée ».

<sup>29</sup> Annexe n°6 « Convention de stage type pour tous les services du CHNDS ».

<sup>30</sup> Annexe n°7 « Objectifs de stage des étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année et des apprenants aides-soignants ».

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 32 sur 80

- les projets des modules en lien avec les blocs de compétences,
- le portfolio,
- le document intitulé « outil de suivi de la progression de l'acquisition des actes, activités et techniques de soins ».

#### 6.4 – La liste des lieux et places de stage

Les lieux et les places de stage sont recherchés en amont par les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants. Cette liste<sup>31</sup> est présentée et validée par les instances.

Pour les stages dits optionnels, ou autres situations particulières, les apprenants peuvent proposer des lieux et des places de stage à partir de leur projet professionnel et de leur projet individuel d'apprentissage.

Les cadres de santé formateurs sont chargés de vérifier les modalités d'encadrement pour ces nouveaux stages.

#### 6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages

Dans le règlement intérieur de l'institut de formation en soins infirmiers les modalités concernant les stages sont développées :

- les consignes générales,
- les lieux de stage,
- l'hébergement et le repas,
- les horaires de stage,
- la tenue pendant les stages,
- l'engagement de l'apprenant et la signature de la convention de stage,
- les évaluations de stage sous la responsabilité des maîtres de stage,
- la réalisation de rapport circonstancié par le cadre de santé, le maître de stage ou le représentant du stage,
- la responsabilité de l'apprenant dans le suivi et la traçabilité du portfolio et des feuilles d'évaluation de stage.

## VII – LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION AIDE SOIGNANTE

Les apprenants ont à leur disposition les principaux recueils de textes réglementaires et **doivent apprendre à consulter le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)**.

### 7.1 – POUR LA FILIERE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

#### 7.1-1 L'exercice de la profession infirmière - Extraits du Code de la santé publique

. Partie législative – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Exercice de la profession : Articles L. 4311 à L. 4311-29

Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L. 4312-1 à L. 4312-9

<sup>31</sup> Annexe n°8 « Liste des terrains de stage ».

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 33 sur 80

Dispositions pénales : Articles L. 4314-1 à L. 4311-6.

. Partie réglementaire – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Actes professionnels : Article R. 4311-1 à R. 4311-15

Personnes autorisées à exercer la profession : Articles D. 4311-16 à D.

4311-33 et R. 4311-34 à R. 4311-41

Diplômes de spécialités : Articles D. 4311-42 à D. 4311-51

Inscription au tableau de l'ordre : Articles R. 4311-52 et R. 431152-1

Règles communes d'exercice libéral : Article R. 4311-53

Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers : Articles R. 4311-54 à R. 4311-55, D. 4311-56 à D. 4311-88, R. 4311-89 à R. 4311-94.

. Code de déontologie des infirmiers

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 : Articles L. 4312-2, Articles R. 4312-1 à R. 4312-92.

. Haut conseil des professions paramédicales : Articles D.4381-1 à D.4381-6

- Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et aux vaccins antigrippaux

. Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire.

. Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection.

## 7.1-2-La formation en soins infirmiers

- Accès à la formation et organisation des études

. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier.

. Articles D.4311-16 à D.4311-23 du code de la santé publique.

. Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

- Grade de licence et de master

. Articles D.636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation.

- Service sanitaire

. Articles D.4071-1 0 D.4071-7 du code de la santé publique

. Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

. Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

. Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé -Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé.

- Formation socle au numérique

. Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

- Programme de formation

. Annexes à l'arrêté du 31 juillet 2009

. Référentiels

Annexe 1 – Référentiel d'activités

Annexe 2 – Référentiel de compétences

Annexe 3 – Référentiel de formation

. Contenu des enseignements

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 34 sur 80

Annexe 4 – Maquette de formation

Annexe 5 – Unités d'enseignement

Annexe 6 – Portfolio

Annexe 7 – Supplément au diplôme d'Etat infirmier

Annexe 8 – Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés

. Annexes à l'arrêté du 12 juin 2018

Annexe 1 – Unités d'enseignement relatif au service sanitaire

Annexe 2 – Modèle de convention relatif au service sanitaire.

. Annexes à l'arrêté du 10 novembre 2022

Annexe 1 – Référentiel de compétences et connaissances en lien avec le socle numérique

Annexe 2 – Unités d'enseignement des formations non médicales en lien avec le socle numérique

- Période de crise sanitaire : se référer à la réglementation en vigueur et évolutive.

## 7.2 - POUR LA FILIERE DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

### 7.2.1 La base réglementaire du métier d'aide-soignant

#### Code de la santé publique

Partie réglementaire : Articles R1110-1 à R6441-1

Quatrième partie : Professions de santé (Articles R4002-1 à D4443-33)

Livre III : Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires (Articles R4301-1 à D4393-17)

- La formation

. Article D. 4391-1 du Code de la santé publique

- Exercice de la profession

. Article R.4311-4 du Code de la santé publique

- Exercice de la profession en France pour les ressortissants communautaires

. Articles R. 4391-2 à R.4391-7 du Code de la santé publique

- Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle

### 7.2.2- La formation aide-soignante

- Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19.

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Titre I :

Titre I Chapitre I : Contenu et organisation pédagogique

Titre I Chapitre II : Organisation des épreuves d'évaluation

Titre I Chapitre III : Equivalences de compétences

Titre I Chapitre IV : Déroulement de la formation des apprentis

Titre I Chapitre V : Dispositions transitoires et finales

Titre II :

Titre II Chapitre I : ICOGI

Titre II Chapitre II : Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles

Titre II Chapitre III : Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Titre II Chapitre IV : Section relatives aux conditions de vie des élèves

Titre III : Dispositions relatives aux périodes d'inscription

Annexes :

Annexe I - Référentiel d'activités

Définition du métier

Définitions des soins à réalisés par l'Aide-Soignant

Domaines d'activités et activités associées

Annexe II - Référentiel et compétences par bloc

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 35 sur 80

### Annexe III - Référentiel de formation

Correspondances entre bloc et modules

Organisation de la formation

Contenu des modules

Dispositions d'accompagnement des apprenants

Annexe VII - Liste des membres de l'ICOGI

Annexe VIII - Liste des membres de la SECOTRAPSIE

Annexe IX - Liste des membres de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Annexe X - Liste des membres de la section relative aux conditions de vie des élèves

- Formation socle au numérique

. Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

7.2.3- La procédure de validation des acquis de l'expérience

### 7.3 - LES DONNEES COMMUNES

7.3.1- Compétences respectives de l'Etat et de la région

- . Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique
- . Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique

7.3.2- Autorisations des instituts de formation

. Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

7.3.3- Fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- . Arrêté du 21 avril 2007 modifié
- . Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19

### 7.4 - L'apprentissage

L'apprentissage, c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant : en fonction de son âge ; à chaque nouvelle année d'exécution.

Depuis plusieurs années, l'institut de formation du CHNDS a orienté le développement de la formation des apprentis en conventionnant avec le CFA NA, site de Niort. Une UFA, Unité de Formation par Apprentissage avait déjà été créée.

La formation avec le statut d'apprenti se renforce<sup>32</sup>. En 2021, l'apprentissage<sup>33</sup> pour des apprenants en cursus intégral est ouvert.

<sup>32</sup> Note d'information N° DGOS/RH1/2021/108 du 6 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide-soignant publié en juin 2021. Ministère des solidarités et de la santé.

<sup>33</sup> Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide-soignant publié en juin 2021. Ministère des solidarités et de la santé.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 36 sur 80

## 7.5 - Les éléments constitutifs du diplôme d'état d'aide-soignant

Les éléments constitutifs du diplôme d'état d'aide-soignant sont :

- le référentiel d'activités du métier,
- le référentiel de compétences,
- le référentiel de certification du diplôme,
- le référentiel de formation.



### 7.5.1 - Le référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est présenté dans l'annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021

« Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés ».

*L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'état dans le cadre de l'article R4311-4 du CSP*

*Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'état, défini par les articles R 4311-3 R 4311-5 du CSP, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de profession d'infirmier.*

*L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique visant à identifier les situations à risque ».*

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ».

Le référentiel d'activités est présenté dans l'annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021

« L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 37 sur 80

*relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie ».*

Il est précisé dans le référentiel d'activités : « *travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé d'une personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité ».*

Le métier d'aide-soignant fait partie de la famille des soins et des activités paramédicales, dans le cadre de l'assistance aux soins. Il est défini ainsi dans le répertoire des métiers « *l'aide-soignant dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne*

### 7.5.2 - Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences de l'arrêté du 10 juin 2021 est constitué de 11 compétences, déclinées chacune en savoir-faire requis pour l'exercice du métier.

### 7.5.3 - Le référentiel de certification du diplôme

Le référentiel de certification du diplôme intègre le référentiel de compétences, les modalités d'évaluation et de validation dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et dans le cadre de la formation.

## 7.6 - Des parcours individualisés de formation en lien avec les diplômes déjà acquis

*« Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme ».*

Des compétences sont déjà acquises pour les titulaires de diplômes listés ci-dessous.

	Bloc 1		Bloc 2			Bloc 3		Bloc 4		Bloc 5
DIPLÔME	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9	Module 10
D P A P ou D E A P	Allègement de formation module 1 et 2		Allègement de formation module 3 et 4  Equivalence module 5					Equivalence totale		Allègement de formation
DA (ou CCA)	Equivalence totale		Allègement de formation modules 3 et 4			Allègement de formation		Allègement de formation		

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 38 sur 80

		4			
<b>TPAVF</b>	Allègement de formation module 1  Dispense module 2		Dispense module 6	Allègement de formation module 9	Allègement de formation module 10
<b>Bac Pro ASSP</b>	Equivalence totale		Equivalence totale	Equivalence totale	Equivalence totale
<b>Bac Pro SAPAT</b>	Equivalence totale		Equivalence totale		
<b>DEAES 2016</b>	Allègement de formation	Allègement module 4	Equivalence module 6	Equivalence module 9	Equivalence
<b>DEAES 2021</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence totale	Allègement de formation	Equivalence totale
<b>DEA</b>		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 39 sur 80

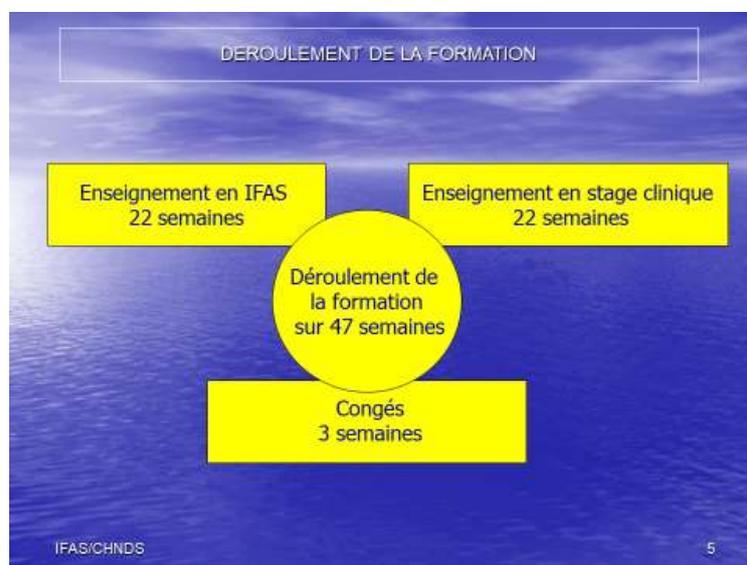
## VIII - LES PRINCIPES DE STRUCTURATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE : LA PROFESSIONNALISATION

L'accent est mis sur la professionnalisation des soins, l'adaptation à une polyvalence d'exercice. Le projet de formation est inscrit dans un cadre réglementaire et s'appuie sur les concepts auxquels se réfère l'institut de formation d'aides-soignants. Il donne un sens au référentiel de formation, sert de référence aux formateurs (enseignants, référents de stage) et aux élèves et/ou stagiaires. Il demande l'implication et l'évolution permanente de chacun.

Le projet de formation est toujours en évolution. Des réunions de liaison et d'alternance ont permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs concernés.

L'approche par compétences est indispensable à comprendre et à connaître par tous les professionnels.

La formation d'aides-soignants se déroule sur 44 semaines pour les apprenants en cursus intégral.



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 40 sur 80

## IX - L'EVOLUTION DU PROJET DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

### 9.1 - Les évolutions de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique

L'accueil d'élèves en cursus intégral de formation et l'accueil de stagiaires en cursus partiel de formation entraînent des incidences notoires sur l'ingénierie de formation, sur l'ingénierie pédagogique, sur le partenariat.

#### 9.1.1 - Les évolutions notoires de l'ingénierie de formation

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation sont renforcés.

**Le projet de formation intègre une construction par bloc de compétences et de modules attachés permettant l'accueil de stagiaires uniquement sur certaines unités de formation.**

La gestion de groupes d'élèves à géométrie variable est intégrée dans la construction des modules de formation et leur réalisation.

L'individualisation des parcours de formation et la construction de parcours personnalisés représentent une innovation clé dans l'ingénierie de formation.

La dispense de certains modules pour quelques stagiaires influence la synergie entre les modules de formation et la logique de transversalité instituée antérieurement dans le projet de formation.

L'engagement de l'apprenant est à renforcer, qu'il soit élève en cursus intégral de formation ou stagiaire en cursus partiel de formation.

#### 9.1.2 - Les impacts sur l'ingénierie pédagogique : des pratiques pédagogiques renforcées

L'ingénierie pédagogique concerne l'action de formation, les pratiques pédagogiques, les méthodes pédagogiques elles-mêmes et la progression.

Les groupes à géométrie variable induisent plus de complexité **dans la construction des blocs de compétences et des modules attachés.**

L'action de formation pour une unité de formation va être organisée afin que les contenus soient en concordance :

- en 1<sup>er</sup> temps avec les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation pour l'unité de formation concernée,
- en 2<sup>ème</sup> temps avec les contenus théoriques, pratiques, cliniques et méthodologiques.

Le choix des méthodes pédagogiques réalisé par les cadres de santé formateurs sera en cohérence avec les objectifs annoncés :

- avec les caractéristiques du public en prenant en compte leur expérience et leurs connaissances préalables,

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 41 sur 80

- avec la nature même des acquisitions, connaissances et compétences.

La progression dans l'ingénierie pédagogique est donc influencée par l'intégration dans le cursus intégral de formation, de personnes en cursus partiel de formation.

Leur accueil, leur intégration et leur apprentissage sont favorisés dans le cadre de parcours individualisés de formation.

Chaque projet d'unité de formation est construit dans le cadre d'une démarche qualité. Elle permettra ainsi à l'ensemble des usagers pour chaque unité de formation d'être renseigné sur :

- les compétences professionnelles inhérentes à l'exercice du métier d'aide-soignant sont situées,
- les objectifs de professionnalisation et de formation sont déclinés,
- les contenus intègrent les savoirs associés (théoriques et procéduraux), le niveau d'acquisition et les limites d'exigence,
- l'évaluation avec les critères de résultat et les critères de compréhension.

### 9.1.3 - Les incidences sur les compétences nécessaires pour les cadres de santé formateurs

Le renforcement des compétences d'adaptation des cadres de santé formateurs s'avère indispensable, adaptation accrue à des rythmes différents, à des effectifs variables, fluctuants et à des temps différents de la formation.

L'ensemble des évolutions, la validation automatique de certaines unités de formation par dispense de formation, les passerelles instituées, la validation des acquis de l'expérience nécessitent une expertise pédagogique acquise par les cadres de santé et renforcée pour favoriser la mise en œuvre d'une ingénierie pédagogique adaptée.

L'expertise en formation attendue comprend une expérience clinique importante en soins infirmiers et une expérience pédagogique de la formation en soins infirmiers et aide-soignante, pour optimiser les pratiques pédagogiques en adéquation avec les évolutions.

### 9.1.4 - Les incidences sur la posture nécessaire des cadres de santé formateurs

Les incidences des parcours individualisés de formation sur le suivi pédagogique font évoluer la posture du cadre de santé formateur. L'accueil de stagiaires en cursus partiels bénéficiant d'un contrat d'apprentissage va influencer sur l'organisation pédagogique et l'accompagnement mené par les cadres de santé formateurs.

### 9.1.5 - Les évolutions du partenariat et de la collaboration

Une collaboration renforcée avec les professionnels responsables de l'encadrement dans les structures de formation facilite l'accueil en stage des stagiaires en cursus partiel de formation.

En effet, étant dispensés de certaines unités de formation, ils ne réalisent que certains stages pour acquérir une ou plusieurs unités de formation et développer la ou les compétences en lien.

Les conceptions et les représentations concernant la **formation d'adulte** sont réinterrogées. Une approche andragogique de la formation s'impose : des outils de positionnement et de repérage des acquis en formation se révéleront utiles.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 42 sur 80

L'évolution d'une conception centrée sur les savoirs, sur les processus d'acquisition des connaissances et sur les capacités, vers une conception orientée vers la logique de compétences et une logique de validation des acquis de l'expérience nécessite du temps.

L'intégration des stagiaires renforce la nécessité d'un accompagnement et d'un tutorat formalisés avec les professionnels des terrains de stage.

Le partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA), les employeurs et l'institut consolide l'accompagnement des parcours personnalisés.

### 9.1.6 - L'évolution de l'accueil

Pour favoriser la rencontre des apprenants, leur information, la mise en projet et l'intégration des élèves et/ou stagiaires aides-soignants des temps sont planifiés :

- une journée d'information programmée en mai,
- des temps d'accueil spécifiques en août si besoin,
- une journée d'accueil programmée le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée.

Chaque apprenant bénéficie de deux entretiens avant la rentrée avec :

- un adjoint administratif,
- un cadre de santé formateur.

### 9.2 - Les objectifs de la formation

Au terme de la formation, l'élève aide-soignant, l'apprenti et/ou le stagiaire aide-soignant doit être capable :

- d'exercer sa fonction en milieu hospitalier et extra-hospitalier,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- de participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain, aux différentes étapes de la vie et de leurs modifications,
- de participer à l'accueil de la personne et de son entourage,
- de réaliser des soins d'entretien et de continuité de la vie en s'adaptant aux personnes et aux situations, en collaboration avec l'infirmier,
- de collaborer à l'organisation de la vie d'une personne en favorisant la participation de celle-ci dans toutes les activités,
- d'identifier et d'appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques,
- de se sentir responsable dans l'application des activités confiées,
- de transmettre, par oral et par écrit, à l'équipe, des éléments significatifs sur la personne prise en charge,
- d'évoluer en ayant le souci de réactualiser ses connaissances,
- de participer à la formation des apprenants,

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 43 sur 80

- 'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles pour les faire évoluer.

### 9.3 - Les évolutions et les innovations de l'ingénierie pédagogique

#### 9.3.1 - La co-formation avec d'autres futurs professionnels de santé

Afin de favoriser l'apprentissage expérientiel du travail en équipe, des situations d'apprentissage communes sont proposées.

Des temps communs avec les étudiants infirmiers des différentes années sont planifiés durant la formation, aussi bien à l'institut que sur les lieux de stage.

#### 9.3.2 - Le raisonnement clinique

La formation d'aides-soignants est approfondie grâce à l'apprentissage du raisonnement clinique.

Il est, certes, déjà présent dans toutes activités d'un aide-soignant mais de façon implicite.

En effet, comment imaginer un soin personnalisé sans réflexion préalable ?

Les élèves aides-soignants seront donc amenés à :

- comprendre,
- agir,
- transférer.

#### 9.3.3 - Les analyses de pratiques professionnelles

L'apprenant est amené à développer l'analyse de pratiques professionnelles. C'est un questionnement professionnel sur leurs pratiques dans la perspective de les « transformer », dans le sens modifier, améliorer leur apprentissage. Il s'agit « d'un processus de réflexion sur l'action, dans l'action et pour l'action ». La pratique des professionnels ne peut pas s'expliquer que par des savoirs théoriques. Toutes les pratiques renvoient à des savoirs expérientiels, c'est-à-dire des savoirs dans l'action. L'entraînement réflexif est une exigence de formation permettant ainsi aux élèves de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Les temps d'analyse de pratiques professionnelles à l'oral sont augmentés et réalisés sur les périodes de stage avec la réalisation d'un écrit reporté dans le portfolio.

#### 9.3.4 - L'évolution de l'outil d'auto-positionnement existant depuis 2009 et intégration de l'outil portfolio modifié

L'outil d'auto-positionnement conçu comme un guide d'auto suivi de l'acquisition des capacités inhérentes à l'exercice du métier d'aide-soignant et au développement des compétences professionnelles était le support d'échanges entre les partenaires de la formation (élève et/ ou stagiaire – stage – institut) depuis son développement en 2009. L'outil appartenait à l'élève et /ou stagiaire, acteur de sa formation, pour favoriser son apprentissage.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 44 sur 80

En 2018, un portfolio conçu par l'équipe avait déjà été proposé aux apprenants.

Un portfolio est un dossier qui contient « *une collection organisée et cumulative de travaux et de réflexion d'un étudiant qui rassemble des informations sur les compétences qu'il a développées au cours d'une période plus ou moins longue d'apprentissage.* »<sup>34</sup>.

L'outil portfolio appartient aux apprenants. Il est destiné à être partagé par les personnes ressources impliquées dans le parcours de formation (responsable pédagogique, tuteur de stage...). Il s'appuie sur les compétences développées avant l'entrée en institut et favorise la conscientisation de ces dernières afin de faciliter le processus de professionnalisation.

Les apprentis avaient aussi à leur disposition « un livret d'apprentissage formation aide-soignant » fourni par le CFA qui reprend les mêmes items.

**Le nouveau port folio est présenté dans l'annexe IV de l'arrête du 10 juin 2021 modifié. Il sera utilisé par les apprenants et les encadrants en stage.**

### 9.3.5 - L'acquisition de compétences

Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

## 9.4 - Le déroulement de la formation

L'ensemble de la formation en cursus intégral se déroule sur 47 semaines et comprend 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties de la façon suivante pour la formation en cursus intégral :

- Enseignement en institut de formation                    22 semaines (770heures)
- Enseignement en stage clinique                            22 semaines (770 heures)
- Congés pour les élèves débutant en septembre    3 semaines (105 heures)

La participation à **l'ensemble des enseignements** est **obligatoire**.

La formation est organisée en blocs de compétences et en modules attachés.

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. Selon l'organisation de l'institut et des services, les enseignements et les stages peuvent être planifiés sur la base de 39 heures par semaine (modulable ensuite sur les autres semaines).

### 9.4.1 – L'apprentissage lors des stages cliniques

Les stages cliniques sont un temps d'apprentissage privilégié pour une pratique professionnelle.

Pendant l'ensemble des stages, il est confié aux apprenants des activités relevant du métier d'aide-soignant et des compétences de l'aide-soignant.

<sup>34</sup> NACCACHE N, SAMSON L, JOUQUAN K. (2006). Le portfolio en éducation des sciences de la santé : un outil d'apprentissage, de développement et d'évaluation médicale. Pédagogie médicale, p.110-127.

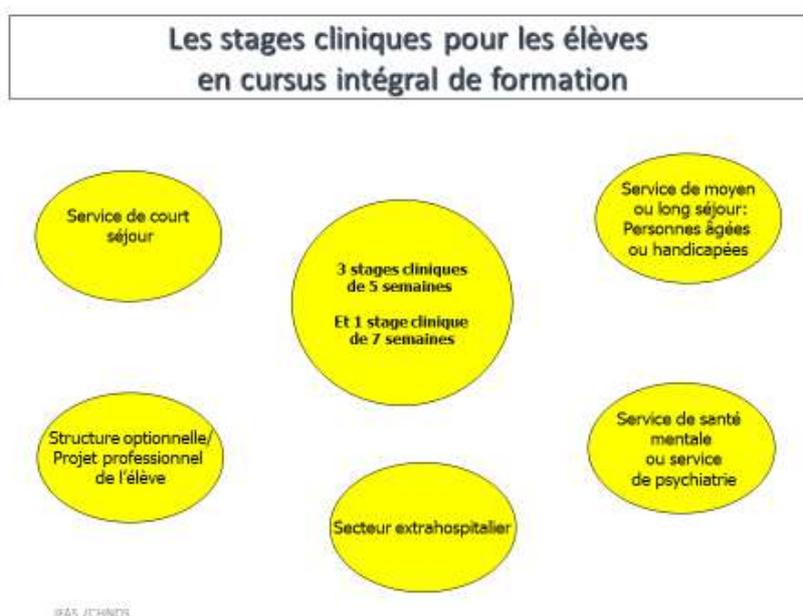
Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 45 sur 80

Les stages cliniques s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers ou au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social.

L'encadrement des élèves, des apprentis et/ou des stagiaires est réalisé par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice de leur fonction.

L'apprenant a à sa disposition le document « outil portfolio » ou « livret d'apprentissage » lui permettant de s'autoévaluer en regard de chaque compétence. Cet outil lui permettra de poser des objectifs d'apprentissage en regard du stage, de ses acquisitions et des acquisitions à poursuivre. Ce document permet un échange entre l'élève et/ou stagiaire, les référents et les cadres de santé formateurs.

Pour favoriser la progression de l'élève et/ou du stagiaire un bilan est fait, à mi- stage et en fin de stage.



#### 9.4.2 - Les cours

Pour chaque bloc de compétence, un module ou plusieurs modules de formation existent. Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 11 compétences du diplôme.

La formation a pour objectif d'amener l'apprenant à acquérir les connaissances et les compétences indispensables pour assurer, en collaboration avec l'infirmier, des soins relevant du rôle propre de ce dernier.

Les modalités d'organisation de l'enseignement relèvent de la compétence de l'équipe pédagogique.

**L'enseignement est organisé en 5 blocs et 10 modules de formation selon l'arrêté du 10 juin 2021.**

#### 9.4.3 - L'évaluation de l'acquisition des éléments constitutifs d'une compétence

L'évaluation joue un rôle essentiel dans le processus d'apprentissage.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 46 sur 80

## 9.5 - Le tableau récapitulatif synthétique des blocs et des modules

BLOCS	TITRES DES MODULES DE FORMATION		DUREE DU MODULE DE FORMATION EN SEMAINES ET EN HEURES		STAGES CLINIQUES
BLOC 1	MODULES 1 et 2	1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne 2. Repérage et prévention des situations à risque	147h	4 semaines et 1 jour	
			21h	3 jours	
BLOC 2	MODULES 3,4 et 5	3. Evaluation de l'état clinique d'une personne 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	77h	2 semaines et 1 jour	
			182h	5 semaines et 2 jours	
			35h	1 semaine	
BLOC 3	MODULES 6 et 7	6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage 7. accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	70h	2 semaines	
			21h	3 jours	
BLOC 4	MODULES 8	8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h	1 semaine	
BLOC 5	MODULES 9 et 10	9. Traitement des informations 10. Travail en équipe pluri professionnelle qualité et gestion des risques	35h	1 semaine	
			70h	2 semaines	
			770h	22 semaines	

## 9.6 - Les stages

Les stages répondent aux modalités suivantes :

### 9.6.1 - Pour les élèves en cursus intégral de formation

La formation en milieu professionnel comprend 4 périodes de stage en milieu professionnel dont : 3, de 175 heures chacun, soit 5 semaines et 1 stage de 7 semaines soit 245h. Leur insertion dans le parcours de formation

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsj@chnds.fr">ifsj@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 47 sur 80

est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève et/ou le stagiaire.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- service de court séjour : médecine,
- service de court séjour : chirurgie,
- service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées,
- service de santé mentale ou service de psychiatrie,
- secteur extra-hospitalier,
- structure optionnelle.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend end. Sur l'ensemble des stages cliniques, au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées doit être réalisée.

Le stage de 7 semaines réalisé en fin de formation est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il doit être réalisé en continu et ne pas fractionné.

#### 9.6.2 - Pour les stagiaires en cursus partiel de formation

La formation s'effectue par bloc de compétences.

Celui-ci correspond à 10 modules d'enseignement théorique

La nature des stages à réaliser est stipulée par voie réglementaire.

#### 9.6.3 - Pour les stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation (titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT)

Les compétences correspondantes en stage de formation sont évaluées sur l'ensemble des stages.

#### 9.6.4 - Pour les apprentis (Bac ASSP/ SAPAT et/ou MCAD)

Les compétences correspondantes en stage de formation sont évaluées selon leur mode d'admission à l'IFAS.

La répartition des périodes d'institut et de stage est mis à disposition de l'ensemble des apprenants aides-soignants et infirmiers afin de favoriser le co-voiturage et de contribuer au développement durable.

### 9.7 - Le renforcement du projet de co-formation avec d'autres futurs professionnels de santé dont les étudiants infirmiers de chaque année

Différents temps forts communs avec les étudiants infirmiers sont construits pour l'apprentissage commun du raisonnement clinique.

L'apprentissage en salle de pratiques par l'expression de leurs représentations et de leurs ressentis est renforcé.

L'utilisation de la pratique simulée et des mannequins haute technicité va renforcer le travail déjà initié de co-formation.

Des temps pédagogiques à l'institut et des temps d'encadrement en stage sont planifiés avec les étudiants infirmiers de 2ème année et avec les étudiants infirmiers de 3ème année.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 48 sur 80

La programmation des périodes de stages permet une co-formation en stage.

L'annexe 9<sup>35</sup> « la programmation de la formation » permet d'identifier les périodes communes.

En fonction des mesures sanitaires en vigueur, ces activités pédagogiques communes peuvent être suspendues.

Dans le cadre du Module 1 : Avec les étudiants en soins infirmiers (ESI).

➤ **Raisonnement clinique.**

Objectifs :

- Favoriser une dialogique entre pairs et une.
- Reconnaître les acquis de certains élèves ou étudiants.
- Apprendre à comprendre, agir et transférer.

➤ **Ateliers de pratique d'aide à la personne** (hygiène corporelle, mobilisation et installation de la personne...) dans les salles de pratiques.

Objectifs :

- Apprendre les bonnes pratiques
- Développer l'esprit de collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Dans le cadre du Module 10 : Avec les étudiants en soins infirmiers de 2<sup>ème</sup> année

➤ **Des transmissions ciblées au raisonnement clinique.**

Objectifs :

- Réfléchir aux transmissions ciblées probantes permettant une prise en soins efficiente et personnalisée dans le cadre d'une collaboration AS/IDE.
- Améliorer la pratique professionnelle.

Dans le Cadre du Module 4 : Avec les étudiants en soins infirmiers de 3<sup>ème</sup> année

➤ **Prise en soins d'une personne en soins palliatifs.**

Objectifs :

- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'un patient en fin.
- Collaborer avec l'infirmière lors de soins spécifiques

## 9.8 - Les méthodes et les moyens pédagogiques

Les méthodes et les moyens pédagogiques incitent l'élève aide-soignant et/ou le stagiaire aide-soignant à utiliser ses potentialités. Ils favorisent l'interrogation sur le rapport utilité – sens des apprentissages et l'apprentissage expérientiel à l'institut.

Les méthodes et les moyens pédagogiques sont variés :

- la recherche documentaire et lecture d'ouvrage, de revues, d'articles,
- la construction du projet individuel d'apprentissage et l'outil portfolio,
- l'analyse des pratiques professionnelles,
- le raisonnement clinique,

<sup>35</sup> Annexe 9 : « La programmation de la formation »

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 49 sur 80

- l'approche multidimensionnelle du suivi pédagogique,
- les supports audio-visuels,
- les tables rondes : témoignages, débats,
- la simulation en santé, les ateliers et travaux pratiques,
- les cours théoriques,
- les recherches en groupe travaux de groupes,
- les exposés réalisés par les apprenants,
- les visites documentaires,
- la liste n'est pas exhaustive...

Avec l'aide des méthodes variées, les moyens pédagogiques choisis permettent à l'élève et/ou stagiaire d'évoluer et de développer son potentiel.

Le projet de formation aide-soignante décliné valorise le suivi pédagogique.

Le suivi pédagogique est un cheminement avec l'apprenant. Il représente un élément majeur l'aidant à mieux se connaître et à avancer dans sa réflexion concernant son projet professionnel. Il est individuel ou collectif. Les heures sont réparties sur toute l'année et intégrées dans les projets de modules.

### 9.9 - Les évolutions du suivi pédagogique

Les élèves, apprentis, stagiaires grâce à l'outil portfolio construisent leur projet personnel d'apprentissage en lien avec leur projet professionnel. Dans le cadre de leur cursus de formation, les apprenants bénéficient de deux suivis pédagogiques programmés (d'autres sont possibles sur demande soit de l'apprenant soit du cadre de santé coordinateur de la promotion ou de la directrice des instituts de formation) durant l'année d'apprentissage. Un cadre de santé formateur assure le suivi des mêmes élèves durant la formation. L'apprenant vient à ce temps personnel avec son portfolio rempli et analyse le déroulement de sa formation. Le cadre de santé formateur référent du suivi pédagogique s'appuie sur le portfolio, le dossier d'évaluation continue, le dossier de suivi pédagogique et les éléments recueillis auprès des autres acteurs du dispositif de formation pour mener l'entretien. Ces données lui permettent de mesurer l'évolution des apprenants qu'il suit. Ensemble ils fixent des objectifs d'apprentissage ou autres. En fin d'entretien, il est demandé à l'apprenant d'effectuer une synthèse écrite de ce qu'il a retenu de ce temps.

### 9.10 - Les modalités d'évaluation et de validation

#### 9.10.1 - Les évaluations théoriques et cliniques avec des dates prévisionnelles

L'évaluation des blocs de compétences de formation s'organise sous plusieurs formes : épreuve écrite, épreuve orale et mise en situation professionnelle.

Les modalités d'évaluation et de validation de chaque bloc de compétence sont définies dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Il est précisé que les dates sont prévisionnelles et seront amenées à évoluer.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 50 sur 80

**EVALUATIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE - ANNEE DE FORMATION 2023/2024**

<b>Blocs de compétences</b>	<b>Modules de formation</b>	<b>Modalités d'évaluation du bloc de compétences</b>	<b>Dates prévisionnelles Session 1</b>	<b>Dates prévisionnelles Session 2 (rattrapage)</b>
<u><b>Bloc 1</b></u> Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<b>Module 1</b> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel Individuelle et Ecrite	<b>VENDREDI 13 octobre 2023</b> de 9h00 à 12h00 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>	<b>LUNDI 11 décembre 2023</b> de 9h00 à 12h00 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>
	<b>Module 2</b> Repérage et prévention des situations à risque	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel Individuelle et Ecrite		
<u><b>Bloc 2</b></u> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	<b>Module 3</b> Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Individuelle et Ecrite	<b>Jeudi 22 FEVRIER 2024</b> De 9h00 à 12h00 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>	<b>LUNDI 25 MARS 2024</b> De 9h00 à 12h00 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>
	<b>Module 4</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Evaluation individuelle comportant une pratique simulée en lien avec le module 5		

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 51 sur 80

	<b>Module 5</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée		<b>Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024</b> de 8h à 18h selon ordre de passage <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques sage.</i>	<b>Lundi 25 mars 2024</b> De 13h00 à 18h00 Selon ordre de passage <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>
<b>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</b>				
<b>Bloc 3</b>  Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<b>Module 6</b>  Relation et communication avec les personnes et leur entourage	<b>Module 6 :</b> Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Collective et Orale ( <b>Module 7</b> )  Evaluation des compétences en milieu professionnel	<b>Module 6 :</b> Jeudi 28 mars 2024 <b>Module 7 :</b> Jeudi 28 mars 2024 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>	<b>Module 6 :</b> Vendredi 31 mai 2024 <b>Module 7 :</b> Vendredi 31 mai 2024 <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>
	<b>Module 7</b>  Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs			
<b>Bloc 4</b>  Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<b>Module 8</b>  Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel  Individuelle et Ecrite  Evaluation des compétences en milieu professionnel	<b>Vendredi 5 avril 2024</b>  remise dossier à 14h00  <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>	<b>Vendredi 26 avril 2024</b>  Remise dossier à 14h00  <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 52 sur 80

<b>Bloc 5</b>  Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<b>Module 9</b>  Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée  Collective et Ecrite  Evaluation des compétences en milieu professionnel	<b>Vendredi 26 avril 2024</b>  de 9 h à 12 h30  <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>	<b>Mardi 4 juin 2024 de 9h00 à 12h30</b>  <i>Avec convocation des apprenants qui ont finalisé les cours théoriques</i>
	<b>Module 10</b>  Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques			
<b>EVALUATIONS POUR LA RENTREE DE JANVIER - ANNEE DE FORMATION</b>				
Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Dates prévisionnelles Session 1	Dates prévisionnelles Session 2 (rattrapage)
	<b>Module 10</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques			

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 53 sur 80

### 9.10.2 - L'évaluation des compétences en stages

L'évaluation des compétences en stage clinique répond aux modalités suivantes :

#### 9.10.2.1 - Pour les élèves aides-soignants en cursus intégral de formation :

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe V de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié.
- Pour chaque unité de compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation,
- Au terme des quatre stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant la synthèse des acquisitions.
- La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

#### 9.10.2.2 - Pour les stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation (titulaires d'un diplôme spécifiques ou VAE) :

Pour chaque stage correspondant à un module de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des critères définis pour chaque compétence dans l'annexe V de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié.

#### 9.10.2.3 - Pour les stagiaires aides-soignants en cursus partiel de formation (titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT) :

Les compétences correspondantes en stage de formation sont évaluées sur l'ensemble des stages.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 54 sur 80

## X -LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

### 10.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion

Une organisation transversale est mise en place avec deux cadres de santé FF Cadre supérieur et Cadre supérieur de santé assurant des missions transversales :

- pour l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique : Mme SCOAZEC Chantal
- pour l'ingénierie des stages et la responsabilité qualité : Mme VERGNAULT Nathalie

<b>RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE TROISIEME ANNEE,  DE LA COORDINATION AIDE-SOIGNANTE</b>	
<b>CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA  COORDINATION AIDE-SOIGNANTE</b>	<b>CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA  COORDINATION DE LA TROISIÈME ANNÉE DE  FORMATION</b>
<b>CLAUSS Sandra</b>  <b>BOTTEREAU Fabienne</b>	<b>CHAMPION Aurore</b>  <b>CREPEL Céline</b>

<b>RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE PREMIERE ANNEE,  DE LA COORDINATION DE LA DEUXIEME ANNEE</b>	
<b>CADRE DE SANTE RESPONSABLE DE LA  COORDINATION DE LA PREMIERE ANNEE DE  FORMATION</b>	<b>CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA  COORDINATION DE LA DEUXIEME ANNEE DE  FORMATION</b>

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 55 sur 80

<b>SCIBONA David</b> <b>CHOIN Sandrine</b> <b>LACOSTE Charline</b>	<b>VEZIEN Réjane</b> <b>LAIR Yaurick</b>
--	---

## 10.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels

<b>GROUPES</b>	<b>CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES AIDES-SOIGNANTS</b>
<b>1</b>	<b>CLAUSS Sandra</b>
<b>2</b>	<b>BOTTEREAU Fabienne</b>

<b>4 GROUPES DISTINCTS en L3 Par ordre alphabétique</b>	<b>CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 3<sup>ème</sup> ANNÉE (L3)</b>
<b>1 et 2</b>	<b>CREPEL Céline</b>
<b>3 et 4</b>	<b>CHAMPION Aurore</b>

<b>2 GROUPES DISTINCTS en L2 Par ordre alphabétique</b>	<b>CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE DEUXIEME ANNEE (L 2)</b>
<b>A et B</b>	<b>VEZIEN Réjane</b>
<b>C et D</b>	<b>SCOAZEC Chantal</b>

<b>3 GROUPES DISTINCTS en L 1 Par ordre alphabétique</b>	<b>CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 1<sup>ère</sup> ANNÉE (L 1)</b>
<b>1</b>	<b>CHOIN Sandrine</b>
<b>2</b>	<b>LACOSTE Charline</b>
<b>3</b>	<b>SCIBONA David</b>

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chns.fr">ifs@chns.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 56 sur 80

Chaque apprenant bénéficie de suivis pédagogiques collectifs et individuels avec le même formateur sur l'année de formation.

### 10.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d'enseignement

Le tableau annexé<sup>36</sup> fait apparaître les responsables de chaque compétence et des unités d'enseignement.

### 10.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts

PROCESSUS selon la cartographie	ACTIVITES INHERENTES	QUI
PM1	Relations Ville/Culture THOUARS	C. SCOAZEC
	Relations Ville/Culture BRESSUIRE	C. SCOAZEC D. SIBONA
	Relations Ville/Culture PARTHENAY	C. SCOAZEC
	MEF/LYCEE/COLLEGE/FORUM	R. VEZIEN C.SCOAZEC S. MEMIN
	Relations Communauté de Communes	C.SCOAZEC N. VERGNAULT
	Communication intra	C. SCOAZEC MOULIN Flora
	Communication intra et extra instituts	S. MEMIN
	Réunions cadres CHNDS	N. VERGNAULT
	CSMIRT	N. VERGNAULT : collège Cadre X : collège IDE
	CFA	S. CLAUSS N. VERGNAULT B.GIRARD M.GACHET
PM1	Partenaires ACEF/BFM/GMF/MNH/MACSF/ Gendarmerie	C. SCOAZEC F.MOULIN
	CEFIEC	C.SCOAZEC 1 cadre santé
	GERACFAS	S.CLAUSS F.BOTTEREAU
PM2	Identification des intervenants	N. VERGNAULT G. BIRKER
PM3	Qualité Certification	N. VERGNAULT
PR1	REFERENT HANDICAP-SOCIAL	N. VERGNAULT F.MOULIN M.GACHET
	PARCOURS SUP	C. SCOAZEC Secrétariat
PR2	UNIVERSITE Groupe de travail UE 2.11 S1/S3/S5	N. VERGNAULT S. CHOIN A.CHAMPION
	PEDAGOGIE et FORMATION	C. SCOAZEC
	UNIVERSITE Espace universitaire et plateforme e-notitia	C.SCOAZEC S.CHOIN
	CCLIN	C.CRESPEL
	AFGSU	S. CHOIN N. VERGNAULT
	SIMULATION (SIMDOSE, Serious Game, Casque virtuel, HF)	R. VEZIEN D.SIBONA N.VERGNAULT A.CHAMPION F.BOTTEREAU

<sup>36</sup> Annexe

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 57 sur 80

PROCESSUS selon la cartographie	ACTIVITES INHERENTES	QUI
	ANGLAIS	S. CHOIN C.SCOAZEC
<b>PR3</b>	STAGES IDE + SSES ADCT (Association Des Classes Transplantées) STAGES AS	N. VERGNAULT C.SCOAZEC D.SCIBONA C.CRESPPEL S.CLAUSS  B.GIRARD : Stages AS M.GACHET : Stages IDE
<b>PR6</b>	FORMATION CONTINUE	A .CHAMPION G. BIRKER
<b>PS1</b>	GESTION	G. BIRKER M. GACHET
<b>PS2</b>	BLANCHISSERIE/TENUE PROF	C. SCOAZEC
	SALLES DE PRATIQUES	EQUIPE
	PLANNING SALLES	S. SCOAZEC + COORDONNATEUR
<b>PS3</b>	INFORMATIQUE TRAVAUX	N. VERGNAULT
<b>PS4</b>	CDI	S. MEMIN
	ARCHIVES Vivantes et autres en lien avec PM3 Préparation dossiers Pour la diplomation	N. VERGNAULT C.SCOAZEC B. GIRARD et M. GACHET: AS + L1 F.MOULIN : L2 + L3

### **10.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages**

	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLE DES STAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS RESPONSABLES DES STAGES
<b>En transversalité</b>	<b>VERGNAULT Nathalie</b>  <b>Ingénierie de formation</b>	
<b>AS</b>	<b>CLAUSS Sandra</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>
<b>L1</b>	<b>SCIBONA David</b>	<b>GACHET Marylise</b>
<b>L2</b>	<b>SCOAZEC Chantal</b>	<b>GACHET Marylise</b>
<b>L3</b>	<b>CREPPEL Céline</b>	<b>GACHET Marylise</b>

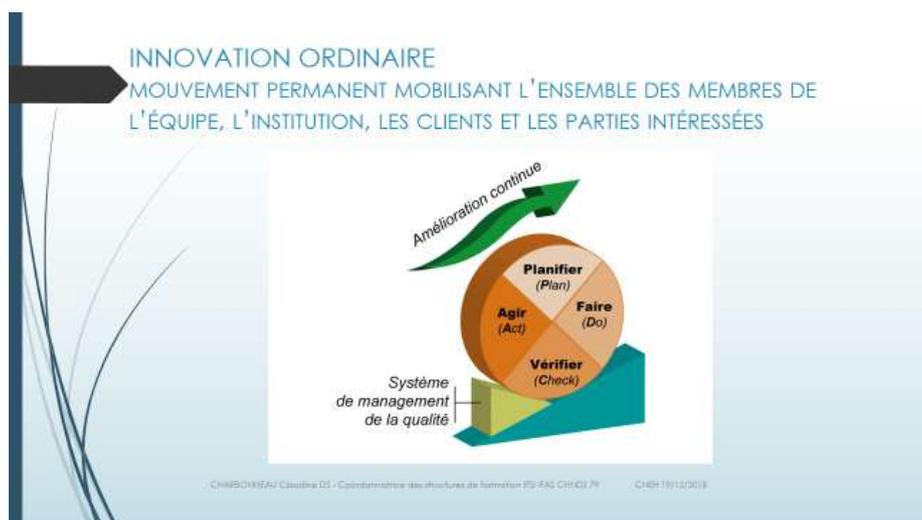
Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 58 sur 80

### 10.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat

Version N° 1	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLE DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET DU CLASSEMENT ET ARCHIVAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS RESPONSABLES DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET DU CLASSEMENT ET ARCHIVAGES
En transversalité	VERGNAULT Nathalie + SCOAZEC Chantal Ingénierie de formation	
AS	BOTTEREAU Fabienne	GIRARD Béatrice
L1	CHOIN Sandrine	GACHET Marylise + MOULIN Flora
L2	VEZIEN Rejane	
L3	CHAMPION Aurore	

### 10.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification

L'ensemble des membres de l'équipe contribue à l'amélioration continue de la qualité. Des responsabilités particulières sont définies par la direction des instituts. Un tableau avec les responsabilités pour chaque processus est réactualisé.



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 59 sur 80

## GLOSSAIRE

- AFNOR : Agence Française de Normalisation
- ARFAD : Association Régionale de Formation de l'Aide à Domicile
- ARS : Agence régionale de Santé
- CAFAD : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile
- CCA : Certificat de Capacité d'Ambulancier
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CHNDS : Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres
- CNEH : Centre National de l'Expertise Hospitalière
- DEA : Diplôme D'Etat d'Ambulancier
- DEAP : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
- DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
- DPAP : Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- MCAD : Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- TPAVF : Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- PRS : Projet Régional de Santé
- SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle - Aquitaine
- UE : Unité d'Enseignement
- UFA : Unité de Formation par Apprentissage
- UI : Unité d'enseignement Intégrative
- VAE : Validation des acquis de l'Expérience

### Les baccalauréats :

- Bac Pro ASSP : Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins, Services à la Personne
- Bac Pro SAPAT : Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 60 sur 80

## BIBLIOGRAPHIE

- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine « Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres » VO1. Mai 2017. Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine. 100 p.
- BLANCHARD-LAVILLE, Claudine ; FABLET, Dominique. *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*. L'Harmattan, 2002.
- CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine « Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres ». 2017-2018. 44p.
- CARRE P. "Ingénierie pédagogique et formations ouvertes" in CARRE P, CASPAR P. *Traité des sciences et techniques de la formation*. Dunod, 1999. p. 379.
- GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente, n° 130. Mai-Juin 1994. Pages 112-119. (Du contrôle à l'évaluation inspiré de HADGI Charles, l'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, ESF, 1989.
- LE BOTERF G. *Ingénierie et évaluation des compétences*. Editions d'organisation. 5<sup>ème</sup> édition. 2006. 605 p.
- Ministère des Solidarités et de la Santé. « Stratégies de transformation du système de santé ».
- NACCACHE N, SAMSON L, JOUQUAN K. (2006). Le portfolio en éducation des sciences de la santé : un outil d'apprentissage, de développement et d'évaluation médicale. Pédagogie médicale.
- NAGELS, Marc. EHESP, Rennes. Intervenant au cycle de formation des directeurs des soins. 2004-2005.
- PRS : Projet Régional de Santé
- SCHON, Donald Alan. *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Editions Logiques, 1993.
- SRFSS N-A : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle - Aquitaine
- VIAL M. Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires, Bruxelles : De Boeck université. 1997.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 61 sur 80

## ANNEXES

ANNEXE N° 1 : « *Diplômes ou titres ouvrant droit au cursus partiel « les passerelles » et « bacs professionnels »* »

SIGLES	DIPLOMES OU TITRE
ARM	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
CAFAD	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile
CCA	Certificat de Capacité d'Ambulancier
DEA	Diplôme d'Etat d'Ambulancier
DEAES	Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social
DEAMP	Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
DEAVS	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
DPAP DEAP	Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture ou Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
MCAD	Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
TPADVF	Titre Professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles
<b>BACCALAUREATS</b>	
Bac Pro ASSP	Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins, Services à la Personne
Bac Pro SAPAT	Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
<b>AUTRES ACCES</b>	
VAE	Validation des acquis de l'Expérience

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 62 sur 80

## ANNEXE N°2 : « L'ÉVALUATION, SES DIFFÉRENTES FONCTIONS »

Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation Sommativ ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice régulation Evaluation régulation
Par qui? Et pour qui? Qui conduit l'évaluation? Au service de qui est-elle? Qui en est le bénéficiaire?	Par l'évaluateur (souvent l'enseignement)  .... pour l'institution	Par le responsable Par l'enseignant, par le professeur...  .... pour son enseignement, Et l'élève indirectement	Par l'élève  .... pour lui même
Pour quoi faire? A quelles fins?  Dans quels buts est menée l'évaluation? Dans quelles intentions?	<b>Pour faire un bilan</b> pour mesurer... (somme des réussites et des manques) .... pour juger et décider .... pour orienter .... pour valider	<b>Pour mieux les former</b> Pour réguler le dispositif pédagogique afin d'en améliorer l'efficacité... .... pour comprendre ce que qui se passe chez l'élève OBJET de la formation  .... pour corriger et apporter l'aide appropriée à l'élève	<b>Pour mieux se former</b> Pour réguler son apprentissage (modification progressive de sa norme interne de référence) .... Pour s'approprier les critères des tâches et les connaissances afin de modifier l'action dont il est l'AUTEUR: devient SUJET de sa formation Pour agir et SE corriger

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre De questionnement	Evaluation sommative ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice Evaluation régulation
Sur quoi?  Sur quels objets porte l'évaluation?	Sur l'atteinte des objectifs au travers des performances (productions, résultats...) desquelles on déduit l'acquisition des connaissances, des savoirs faire et des compétences	Sur la résolution des tâches et la réalisation des produits, avec l'utilisation des critères comme outils d'action dans les démarches de l'apprenant (l'élève)  Sur l'appropriation des connaissances et la construction du savoir sur le modèle de la logique de « l'expert »	Sur la construction et l'appropriation des critères comme outils de son action, de mise en démarches de résolutions des tâches (procédures) d'analyse du produit attendu de construction de son savoir (connaissances) et de leur combinatoire
Comment l'information est-elle recueillie et utilisée? Avec quels moyens, quelles méthodes, se passe cette évaluation?	Par des tests, outils de contrôle, devoirs, QCM, entretiens, questionnaires, permettant la comparaison une norme construite dans la logique du savoir et de la discipline	Par observation et analyses des démarches et activités de l'élève et de ses productions en particulier portant sur ses réussites et ses difficultés Avec des outils d'analyse qui restent la propriété de l'enseignant	Par l'auto-évaluation des démarches et des produits par la production de critères, par la verbalisation et leur transformation par l'orientation de l'action et la gestion des erreurs

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 63 sur 80



### Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	<b>Evaluation sommative  Ou normative</b>	<b>Evaluation  Formative</b>	<b>Evaluation formatrice  Evaluation régulation</b>
Quand?  A quel moment a lieu cette évaluation?	Au terme de l'apprentissage,  En fin de parcours de formation	Pendant l'apprentissage  Accompagnement pédagogique de l'apprenant	Permanente, toujours... dans l'apprentissage comme dans le contrôle
Quelle fonction?  Quel rôle joue t- elle? ( registres de l'évaluation)	<b>Evaluation à rôle  social</b>  portant sur la fonction <b>CONTRÔLE-BILAN</b>	<b>Evaluation à rôle  pédagogique</b> <b>Évaluer pour aider à  apprendre</b>  portant sur la fonction <b>PEDAGOGIQUE  ENSEIGNEMENT</b>	<b>Evaluation à rôle  pédagogique</b>  portant sur la fonction <b>APPRENTISSAGE</b> <b>Régulation des  apprentissages</b>

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 64 sur 80

**ANNEXE N° 3 : « LISTE PREVISIONNELLE DES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES APPRENANTS »**

La liste des intervenants sera présentée lors de l'instance.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 65 sur 80

ANNEXE N° 4 : « PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES RETOURS DE STAGE, DES ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES, ET DES SUIVIS PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE CONCERNEE »

RS : retour de stage    SPI : suivi pédagogique individuel    APP : analyses de pratique  
CI : cursus intégral    CP : cursus partiel

Formateurs Dates	AS SCL+FB	1 <sup>ère</sup> A SC+DS+CL+NV	2 <sup>ème</sup> A YL+RV+CS	3 <sup>ème</sup> A AC+CEC
Mer 4/10/23			API RC (tous les formateurs promo)	API RC (tous les formateurs promo)
J 5/10/23	1 <sup>ère</sup> GUIDANCE TIRSI Tous formateurs			
L 9/10/23				APP
L 6/11/23				RS
J 9/11/23		RS		
V 10/11/23		APP		
J 6/12/23			APP	
J 7/12/23	2 <sup>ème</sup> GUIDANCE TIRSI Tous formateurs			
V 8/12/23	RS + APP			
13/12/23	API RC (tous les formateurs promo)	API RC (tous les formateurs promo)		
J 25 /01/24			RS	
V 26/01/24	RS+APP SAPAT			

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 66 sur 80

Formateurs Dates	AS SCL+FB	1 <sup>ère</sup> A SC+DS+CL+NV	2 <sup>ème</sup> A YL+RV+CS	3 <sup>ème</sup> A AC+CEC
V 9/02/24	RS + APP			
V 8/03/24				RS/APP am
V 15/03/24	3 <sup>ème</sup> GUIDANCE TIRSI Tous formateurs			
Semaine du 25/03/24 EVAS				
Mer 10/04/24	API RC avec les ESI 3 A + formateurs promo			API RC avec les ESI 3 A + formateurs promo
V 12/04/2024	Soutenance blanche	Soutenance blanche	Soutenance blanche	Soutenance blanche
L 29/04/24		RS		
L 6/05/24		APP MATIN		
V 3/05/24			APP/dossiers SSES	
V 31/05/24	RS			
M 18/06/24				RS
Mer 19/06/23			RS	
V 5/07/24	RS			
4/5/8 Juillet Rattrapages FAC				
SIMULATION	JEUDI	JEUDI	JEUDI	JEUDI

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 67 sur 80

Formateurs Dates	<b>AS</b> <b>SCL+FB</b>	<b>1<sup>ère</sup> A</b> <b>SC+DS+CL+NV</b>	<b>2<sup>ème</sup> A</b> <b>YL+RV+CS</b>	<b>3<sup>ème</sup> A</b> <b>AC+CEC</b>
TPG 1/2journée	<b>Mercredi AM</b>	<b>Mercredi AM</b>	<b>Mercredi AM</b>	<b>Mercredi AM</b>
CDI	<b>Mardi AM</b>	<b>Vendredi matin</b>	<b>Lundi AM</b>	<b>LUNDI MATIN</b> <b>MARDI MATIN</b> <b>JEUDI TOUTE LA JOURNEE</b> <b>VENDREDI AM</b>
Réunion pédagogique	<b>Mardi matin</b>	<b>Mardi matin</b>	<b>Mardi matin</b>	<b>Mardi matin</b>
RF collective	<b>1<sup>er</sup> Mercredi du mois AM</b>	<b>1<sup>er</sup> Mercredi du mois AM</b>	<b>1<sup>er</sup> Mercredi du mois AM</b>	<b>1<sup>er</sup> Mercredi du mois AM</b>



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023 Page 69 sur 80

	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<b>FORMATION AIDE-SOIGNANTE DEA I CCA 2023/2024</b>	[Detailed grid with colored cells and text: BLOC 1, BLOC 2, STAGE A, STAGE B, STAGE D, FF 23/06/2024]																																																	
Heures: 1169	[Detailed grid with colored cells and text: M1 (147h), M2 (17h), M3 (15h), M4 (102h), M5 (12h), M6 (21h), M7 (17h), M8 (14h), M9 (14h), M10 (14h)]																																																	
API - TPG - SPI	[Detailed grid with colored cells and text: TAPI, AAPI, SPI]																																																	
Moyenne S: 56,4%	[Detailed grid with colored cells and text: SPI]																																																	
<b>FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2023/2024</b>	[Detailed grid with colored cells and text: BLOC 2, STAGE A, STAGE B, STAGE D, FF 31/09/2024, FF 23/06/2024]																																																	
Heures: 721	[Detailed grid with colored cells and text: M3 (77h), M4 (102h), M5 (12h), M6 (21h), M7 (17h), M8 (14h), M9 (14h), M10 (14h)]																																																	
API - TPG - SPI	[Detailed grid with colored cells and text: AAPI, SPI]																																																	
Moyenne S: 54,4%	[Detailed grid with colored cells and text: SPI]																																																	
<b>FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2023/2024</b>	[Detailed grid with colored cells and text: BLOC 2, STAGE A, STAGE B, STAGE D, FF 23/06/2024]																																																	
Heures: 1001	[Detailed grid with colored cells and text: M3 (77h), M4 (102h), M5 (12h), M6 (21h), M7 (17h), M8 (14h), M9 (14h), M10 (14h)]																																																	
API - TPG - SPI	[Detailed grid with colored cells and text: AAPI, SPI]																																																	
Moyenne S: 58,9%	[Detailed grid with colored cells and text: SPI]																																																	
<b>FORMATION AIDE-SOIGNANTE DEAES 2021 2023/2024</b>	[Detailed grid with colored cells and text: BLOC 1, BLOC 2, STAGE A, STAGE B, STAGE D, FF 23/06/2024]																																																	
Heures: 875	[Detailed grid with colored cells and text: M1 (106h), M2 (14h), M3 (63h), M4 (102h), M5 (12h), M6 (21h), M7 (17h), M8 (14h), M9 (14h), M10 (14h)]																																																	
API - TPG - SPI	[Detailed grid with colored cells and text: TAPI, AAPI, SPI]																																																	
Moyenne S: 56,4%	[Detailed grid with colored cells and text: SPI]																																																	



Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 71 sur 80

## ANNEXE N° 6 : « CONVENTIONS TYPE DE STAGE POUR TOUS LES SERVICES CHNDS ET MAULEON »



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES  
**INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT**  
2, rue de l'Abreuvoir - BP 60184  
79103 THOUARS CEDEX  
Tél. 05 49 66 47 70  
mail : [ifsi@chnds.fr](mailto:ifsi@chnds.fr)



### CONVENTION DE STAGE (convention-type pour tous les services du CHNDS)

Entre les soussignés :

**Etablissement** : CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

D'une part,

**Et l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :**

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur du Centre Hospitalier

Et par délégation : Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordinatrice des instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon

Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'élève et/ ou le stagiaire aide-soignant suivant :

Nom/ Prénom	Formation	Année de formation
	D. E. AIDE-SOIGNANT	

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'élève et/ou du stagiaire sur le terrain de stage.

#### ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Les programmes et modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFAS en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'élève et/ou du stagiaire
- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'élève et/ou au stagiaire d'acquérir les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire. L'élève et/ou le stagiaire doit se consacrer à son apprentissage et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint.

#### ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des élèves et/ou stagiaires.

Les objectifs institutionnels de l'Institut de formation d'aides-soignants sont portés à la connaissance du cadre de santé, du référent tuteur, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'élève et/ou du stagiaire sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant établit des objectifs personnels de stage.

#### ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Pendant la durée du stage, l'élève et/ou le stagiaire demeure élève de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

**L'encadrement de l'élève et/ou du stagiaire aide-soignant est assuré sous la responsabilité de l'infirmière.**

Les actes accomplis par les élèves qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DGS/SDO/N° 05-92 du 9 décembre 1992) ou d'un aide-soignant pour les élèves et/ou les stagiaires aides-soignants.

#### Pour contribuer à la prévention COVID-19 :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site [santé.gouv.fr](http://santé.gouv.fr) et les recommandations des services de soins et de l'Institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.
- L'élève et/ou stagiaire aide-soignant doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi) dans le service ou l'établissement où il est en stage.
- L'élève et/ou stagiaire aide-soignant doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

#### ARTICLE 5 - LA DUREE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'élève et/ou du stagiaire seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine.

Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 H par semaine suivant les horaires du service.

Le temps de pause du repas doit être rajouté à cette durée, à raison de 30 minutes au minimum par jour. Le stage se déroule habituellement du lundi au vendredi. Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, les élèves et les stagiaires aides-soignants ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation, des week-ends lors de leur stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, les élèves et les stagiaires aides-soignants ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 35h par mois de stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

L'Institut informe l'établissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'élève et/ou du stagiaire. Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

L'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable de l'organisation du stage planifie avec l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant les horaires de stage. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'élève et/ou au stagiaire. Ce dernier la transmet à l'Institut dans les 48 heures. Tout changement d'horaires doit être validé par le responsable du lieu de stage par écrit et renvoyé par l'élève et/ou le stagiaire à l'Institut de formation d'Aides-Soignants par mail avant le jour concerné.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'élève et/ou le stagiaire, simultanément à l'établissement et à l'Institut de Formation d'Aides-

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifs@chnds.fr">ifs@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 72 sur 80

soignants. L'élève et/ou le stagiaire doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'Institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération.

#### ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

A l'issue du stage, le responsable du stage remplit la feuille d'évaluation des compétences à renseigner.

Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document portfolio que les élèves et/ou les stagiaires ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans.

Le niveau de compétence de l'élève et/ou du stagiaire est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.

A la fin du stage, l'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable du stage porte les notes et les appréciations à la connaissance de l'élève et/ou du stagiaire au cours d'un entretien, sur le document - évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel -.

L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant est chargé de remettre au cadre de santé formateur la feuille d'appréciation de stage.

#### ARTICLE 7 - SITUATIONS PEDAGOGIQUES SINGULIERES

En cas de difficultés rencontrées avec l'élève aide-soignant, l'Institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation.

#### ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'élève et/ou le stagiaire sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 de code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

#### ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFAS.

De son côté, la directrice des soins de l'IFAS du CHNDS, site de THOUARS pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e): elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.

Dans tous les cas, l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'élève et/ou le stagiaire au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'élève et/ou le stagiaire.

L'élève et/ou le stagiaire n'est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients.

Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'Institut.

En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFAS chargé de la gestion du dossier. Chaque élève et/ou stagiaire a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFAS.

#### ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFAS à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

#### ARTICLE 12 - RUPTURE de CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFAS, le Directeur de l'Établissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant en présence d'impératifs majeurs.

#### ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

L'élève et/ou le stagiaire a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il apporte sa signature précédée de la mention - lu et approuvé -. Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFAS.

A Thouars, le 21-juin-23.

Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

Directeur Général de l'établissement,  
Bruno FAULCONNIER  
(Signature et cachet)



Coordinatrice générale des soins infirmiers,  
de rééducation et médico-techniques  
Cécile FAILLER  
(Signature et cachet)

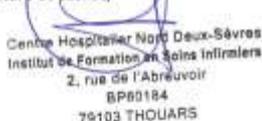


CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES  
Cécile FAILLER  
Coordinatrice générale de la Direction des soins



L'Institut de Formation d'Aides-Soignants,

Directrice des soins de l'IFSI/IFAS,  
Coordonnatrice générale des instituts  
de formation du CHNDS  
Claudine CHARBONNEAU  
(Signature et cachet)



Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Institut de Formation en Soins Infirmiers  
2, rue de l'Abreuvoir  
BP60184  
79103 THOUARS

L'élève/stagiaire aide-soignant,

(signature précédée du nom  
prénom et de la mention - lu  
et approuvé -)

Nom et prénom des parents ou du tuteur  
légal pour l'élève aide-soignant mineur  
(Signature précédée de la mention  
- Lu et approuvé -)

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 73 sur 80



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES  
**INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT**  
 2, rue de l'Abreuvoir - BP 60184  
 79103 THOUARS CEDEX  
 Tél. 05 49 66 47 70  
 mail : ifsi@chnds.fr



## CONVENTION DE STAGE (convention-type pour les services du C.H. de Mauléon)

Entre les soussignés :

**Etablissement :** CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

D'une part,

**Et l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :**

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur du Centre Hospitalier

Et par délégation par : Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordinatrice des instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'élève et/ ou le stagiaire aide-soignant suivant :

Nom/ Prénom	Formation	Année de formation
	D.E. AIDE-SOIGNANT	

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'élève et/ou du stagiaire sur le terrain de stage.

### ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Les programmes et modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFAS en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'élève et/ou du stagiaire
- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'élève et/ou au stagiaire d'acquérir les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire. L'élève et/ou le stagiaire doit se consacrer à son apprentissage et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint.

### ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des élèves et/ou stagiaires.

Les objectifs institutionnels de l'institut de formation d'aides-soignants sont portés à la connaissance du cadre de santé, du référent tuteur, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'élève et/ou du stagiaire sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant établit des objectifs personnels de stage.

### ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Pendant la durée du stage, l'élève et/ou le stagiaire demeure élève de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

L'encadrement de l'élève et/ou du stagiaire aide-soignant est assuré sous la responsabilité de l'infirmière.

Les actes accomplis par les élèves qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DGS/SDD/N° 05-92 du 9 décembre 1992) ou d'un aide-soignant pour les élèves et/ou les stagiaires aides-soignants.

### Pour contribuer à la prévention COVID-19 :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'Institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.
- L'élève et/ou stagiaire aide-soignant doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi) dans le service ou l'établissement où il est en stage.
- L'élève et/ou stagiaire aide-soignant doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

### ARTICLE 5 - LA DURÉE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'élève et/ou du stagiaire seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine.

Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 H par semaine suivant les horaires du service.

Le temps de pause du repas doit être rajouté à cette durée, à raison de 30 minutes au minimum par jour. Le stage se déroule habituellement du lundi au vendredi. Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, les élèves et les stagiaires aides-soignants ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation, des week-ends lors de leur stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, les élèves et les stagiaires aides-soignants ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 35h par mois de stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

L'Institut informe l'Etablissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'élève et/ou du stagiaire. Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

L'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable de l'organisation du stage planifie avec l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant les horaires de stage. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'élève et/ou au stagiaire. Ce dernier la transmet à l'Institut dans les 48 heures. Tout changement d'horaires doit être validé par le responsable du lieu de stage par écrit et renvoyé par

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 74 sur 80

l'élève et/ou le stagiaire à l'institut de formation d'Aides-Soignants par mail avant le jour concerné.  
Toute absence devra être signalée le jour même par l'élève et/ou le stagiaire, simultanément à l'établissement et à l'institut de Formation d'Aides-soignants. L'élève et/ou le stagiaire doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération.

#### ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

A l'issue du stage, le responsable du stage remplit la feuille d'évaluation des compétences à renseigner.  
Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document portfolio que les élèves et/ou les stagiaires ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans.  
Le niveau de compétence de l'élève et/ou du stagiaire est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.  
A la fin du stage, l'infirmier(e) ou le (la) professionnel(e) responsable du stage porte les notes et les appréciations à la connaissance de l'élève et/ou du stagiaire au cours d'un entretien, sur le document - évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel -.  
L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant est chargé de remettre au cadre de santé formateur la feuille d'appréciation de stage.

#### ARTICLE 7 - SITUATIONS PEDAGOGIQUES SINGULIERES

En cas de difficultés rencontrées avec l'élève aide-soignant, l'institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation.

#### ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'élève et/ou le stagiaire sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 de code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

#### ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFAS.  
De son côté, la directrice des soins de l'IFAS du CHNDS, site de THOUARS pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e): elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.  
Dans tous les cas, l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'élève et/ou le stagiaire au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'élève et/ou le stagiaire.  
L'élève et/ou le stagiaire n'est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients.  
Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'Institut.  
En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFAS chargé de la gestion du dossier. Chaque élève et/ou stagiaire a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFAS.

#### ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFAS à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

#### ARTICLE 12 - RUPTURE de CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFAS, le Directeur de l'Établissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant en présence d'impératifs majeurs.

#### ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

L'élève et/ou le stagiaire a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il apporte sa signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFAS.

Thouars, le 21 Juin 2023

#### Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

Directeur Général de l'établissement,

**Bruno FAULCONNIER**

(Signature et cachet)

Coordnatrice générale des soins infirmiers,  
de rééducation et médico-techniques

**Cécile FAILLER**

(signature et cachet)

Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Cécile FAILLER  
Coordnatrice générale de la Direction des soins




#### L'Institut de Formation d'Aides-Soignants,

Directrice des soins de l'IFSI/IFAS,  
Coordnatrice générale des Instituts  
de formation du CHNDS

**Claudine CHARBONNEAU**

(Signature et cachet)

Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Institut de Formation en Soins Infirmiers  
2, rue de l'Abreuvoir  
BP0184  
79103 THOUARS

#### L'élève/stagiaire aide-soignant,

(signature précédée du nom  
prénom et de la mention « lu  
et approuvé »)

Nom et prénom des parents ou du tuteur  
légal pour l'élève aide-soignant mineur  
(signature précédée de la mention « lu et  
approuvé »)

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 75 sur 80

## ANNEXE N°7 « Objectifs de stage des apprenants aides-soignants »

 Institut de formation D'aides-soignants Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	Thème :	Référence : T6N6-3-4
	OBJECTIFS DE STAGE	IV/SCL/FB/BG
	Année de formation 2023-2024	Page 1/4

Formation aide-soignante	Fabienne BOTTEREAU Cadre de santé Sandra CLAUSS FF Cadre de santé	05.49.66.47.70
--------------------------	--	----------------

Ce stage constitue le **1<sup>er</sup> stage** en tant qu'apprenant aide-soignant.

**OBJET** : Objectifs de stage à l'intention des cadres infirmiers, maîtres de stage, des infirmiers tuteurs et infirmiers de proximité.

**DATES** : du **lundi 6 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023**

**DUREE** : Le stage se déroule sur 5 semaines, soit une durée de **175 h** répartie sur **25 jours** de stage.

Pour les terrains de stage qui ne fonctionnent pas sur une amplitude journalière de 7 h 35 ou sur une amplitude hebdomadaire de 35 h, le cadre de santé ou le responsable de stage organise le planning selon les habitudes du service, afin de valider **175 heures effectives** de stage.

Samedi 11 novembre 2023	FÉRIÉ REPOS OBLIGATOIRE	
Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023	AFGSU Groupe 1	14 heures comptées comme travaillées
Mercredi 15 et jeudi 16 novembre 2023	AFGSU Groupe 2	14 heures comptées comme travaillées
Mercredi 22 et Jeudi 23 novembre 2023	AFGSU Groupe 3	14 heures comptées comme travaillées
Vendredi 8 décembre 2023	IFAS	7 heures comptées comme travaillées

*Soit 175 heures - 21 heures = 154 heures à réaliser*

« Les élèves aides-soignants ont la possibilité de réaliser, dans le respect de la réglementation cf. arrêté du 10 juin 2021 article 4, au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. » La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire » (extrait règlement intérieur).

### 1. REGLES INSTITUTIONNELLES

- 1.1. L'élève et/ou le stagiaire aide-soignant sera suivi **par un ou deux tuteurs** aides-soignants et infirmiers lors du stage.
- 1.2. Le bilan de mi-stage et l'évaluation de fin de stage seront effectués en présence de l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant, par les tuteurs.
- 1.3. Toutes difficultés importantes révélées dans les situations d'apprentissage devront faire l'objet d'un rapport écrit, argumenté de faits précis et envoyé sous pli cacheté à la directrice des soins de l'IFSI et à la direction des soins de la structure d'accueil.
- 1.4. Tout acte de soins relatif au Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 du code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Chapitre 1er, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'élève et/ou le stagiaire aide-soignant uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).

**Il est rappelé aux personnes responsables de l'encadrement que les élèves aides-soignants et/ou les stagiaires aides-soignants en stage dans leur structure d'accueil sont sous leur responsabilité.**

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 76 sur 80

 Institut de formation D'aides-soignants Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	Thème :	Référence : T6N6-3-4
	OBJECTIFS DE STAGE	NW/SCL/FB/BG
	Année de formation 2023-2024	Page 2/4

## 2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au terme du stage, l'élève aide-soignant et/ou le stagiaire aide-soignant sera capable, **en collaboration avec l'équipe de l'unité de soins** qui l'accueille et **selon son niveau d'apprentissage, sous la responsabilité d'un ou plusieurs infirmiers tuteurs** :

### 2.1. De participer :

- à l'observation des éléments participant à la prise en soin des personnes accueillies,
- à la reconnaissance des besoins des personnes accueillies,
- à l'identification des sources de dépendance et d'autonomie,
- à l'identification des problèmes de santé,
- à la réalisation des soins infirmiers dispensés sur le lieu de stage,
- aux réponses à apporter sur le plan physique, psychologique et culturel, en tenant compte des besoins perturbés,
- au projet de soins,
- aux transmissions des informations (orales et écrites).

2.2. - D'identifier les situations de soins prévalentes rencontrées dans le service, à partir du livret d'accueil du service et des entretiens avec le maître de stage, tuteurs et infirmiers de proximité.

- De réaliser des liens avec le référentiel de compétences.

- Pour deux situations de soins prévalentes, présenter les projets de soins complets ou chemins cliniques, par écrit, aux professionnels pour validation (objectifs, actions, évaluation).

**L'élève aide-soignant et/ou le stagiaire aide-soignant sera tenu de respecter les obligations liées aux règles professionnelles, au secret professionnel et au cadre réglementaire.**

## 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'élève aide-soignant et/ou le stagiaire aide-soignant sera capable de :

- 3.1. Situer la structure d'accueil ou le service sur le territoire de santé et dans l'établissement ou dans l'institut de rattachement,
- 3.2. Identifier le fonctionnement, le statut et le règlement intérieur de l'établissement,
- 3.3. Identifier le fonctionnement de l'unité de soins et repérer la fonction, le rôle, les compétences des différents membres de l'équipe et des différents professionnels extérieurs intervenants,
- 3.4. Connaître les modalités d'admission des personnes,
- 3.5. Se familiariser avec le vocabulaire professionnel utilisé,
- 3.6. Réaliser tous les jours, sur le temps de stage et avant la participation aux soins, deux démarches de soins personnalisées et actualisées et les présenter aux infirmiers de proximité et/ou aides-soignants tuteurs,
- 3.7. Participer, pour deux personnes, aux soins d'hygiène et de confort. Réaliser les soins infirmiers vus en amont à l'institut et respecter les protocoles utilisés,

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 77 sur 80

 Institut de formation D'aides-soignants Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	Thème :	Référence : T6N6-3-4
	OBJECTIFS DE STAGE	NV/SCL/FB/BG
	Année de formation 2023-2024	Page 3/4

- 3.8. Réfléchir à la relation soignant/soigné, établir un mode de communication adapté et savoir se situer en tant que futur professionnel,
- 3.9. Repérer les modalités d'entretien du linge et les circuits d'élimination des déchets en tenant compte des mesures de sécurité spécifiques,
- 3.10. Participer au rangement, nettoyage, désinfection du matériel et des surfaces en respectant les mesures de sécurité et d'hygiène et en s'adaptant à l'environnement de la personne,
- 3.11. Savoir transmettre oralement et par écrit les informations :
- Repérer les différents supports de transmissions écrites utilisés,
  - Identifier le contenu des transmissions des différents professionnels contribuant au projet de soins.

#### 4. NIVEAUX D'APPRENTISSAGE

##### 4.1. Projet d'unité de formation.

Les soins vus à l'institut de formation d'aides-soignants sont indiqués dans les projets d'unité de formation. Les élèves et les stagiaires aides-soignants ont l'ensemble des documents, listes ci-dessous, pour favoriser la communication avec les professionnels qui les encadrent.

- Les projets des unités de formation en cours :
  - Bloc 1 (sauf pour les ASSP\*) : Accompagnement et soin de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
    - Module 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leurs situations personnelles et contextuelles et apporter les réajustements nécessaires.
    - Module 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de préventions adéquates et les évaluer.
  - Bloc 2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
    - Module 3 : évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

- La feuille de bilan de stage « auto-évaluation », considérée comme outil formatif. (Annexes V et VI de l'arrêté du 10 juin 2021)

- L'outil de positionnement « port folio » présentant les 11 compétences, considéré comme un outil formatif. Vous pouvez le consulter avec lui (elle) pour établir et améliorer son apprentissage et sa professionnalisation. (Annexe IV de l'arrêté du 10 juin 2021)

##### 4.2. Techniques de soins vues à l'institut, avant la période de stage.

###### 4.2.1 Pour les élèves aides-soignants en cursus intégral et cursus partiels

Entretien de recueil de données Prise des paramètres vitaux : Température, pulsation, pression artérielle, fréquence respiratoire, évaluation de la douleur Toilette au lit, au fauteuil, aide à la toilette Réfection de lit occupé, inoccupé Bas de contention Pédiluve Entretien de l'environnement proche du patient Lavage des mains Observation
---

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 78 sur 80

Institut de formation D'aides-soignants Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	Thème :	Référence : T6N6-3-4
	<b>OBJECTIFS DE STAGE</b>	IV/SCL/FB/BG
	Année de formation 2023-2024	Page 4/4

**Pour les stagiaires en cursus partiel\* et au regard du diplôme déjà acquis en amont, les techniques de soins sont à remobiliser et à recontextualiser pendant le stage.**

(\* ASSP : Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » - SAPAT : Baccalauréat professionnel « service à la personne et au territoire » - DEA : Diplôme d'état ambulancier/Certificat de capacité d'ambulancier - DEAVS : Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale - MCAD : Mention complémentaire aide à domicile - DEAMP : Diplôme d'état d'aide médico-psychologique - TPAVF : Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles - DEAP Diplôme d'état auxiliaire de puériculture.

(\* DEAES 2016 : Diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social qui regroupe les MCAD, DEAVS et DEAMP

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</b>	Version du 28/08/2023 PM 1_VD_Direction  Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 79 sur 80

**ANNEXE N° 8 : « LISTE PREVISIONNELLE DES TERRAINS DE STAGE »**

La liste des terrains de stage vous sera présentée lors de l'instance.

Institut de formation aide-soignante Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS cx Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	Version 28 /08 /2023 PM 1_VD_Direction Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	ANNEE DE FORMATION 2023-2024	Page 80 sur 80

ANNEXE N° 9 : « DEROULEMENT DE LA PROGRAMMATION AVEC LES PERIODES DE STAGES POUR L'IFAS ET L'IFSI POUR L'ANNEE CONCERNEE »

2023/2024	Programmation de la Formation		Année 2023- 2024										
Version validée n°6 du 13-07-23	IFAS DE THOUARS												
TIN8-4	ANNEE 2023		ANNEE 2024										
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29	5 12 19 26	4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26
VC POITOU	34 35 36 37 38 39	40 41 42 43 44	45 46 47 48 49	50 51 52	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35								
VC P.LOIRE			V V				V V		V V		V V		
3ème Année - 2021/2024	STAGE S5		STAGE S6-1		STAGE S6-2								S S S S S
	I2S3	S S S S S	S2I3 I1S4	S S S2FS2	I I I I I I I I	V V I I I I	S S S S S S S4I	I I I I F14	I V S	S2FS2 S2F2S1	S FS4	S S S S S2I2R	V
R 28/8													
2ème Année - 2022/2023	STAGE S3-1		STAGE S3-2		service sanitaire EVA		STAGE S4						S S S S S
	I I I I I I I I	I2F12	S S S S S S2I52	S S V V S S	S3I2	I I I I I I I I	I I I I I I I I	F14	V I I I I2F12	S2F2S1	S FS4	S S S S S2I2R	V V V V V V V V V V V I
R 28/8													
1ère Année - 2023/2026	STAGE S1		STAGE S2										S S S S S
	I I I I I I S S S S	S2FS2	I I I I I I I I	V V I I I I I I	S S S S S3I2	S S S FS4	S S V	I2F12	I I I I I I I I	V V V V V V V V V V V V V I			
CFA 2022-	34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35											FF 25/03/2024
FORMATION AIDE-SOIGNANTE CURSUS INTEGRAUX	STAGE A		STAGE B		STAGE C		STAGE D						
	I I I I I I I I	I2F12	S S S S S S4I	I I V V S S S S S S4I	I I R I V	I I I R F14	I I I I	S2FS2 S2F2S1	S FS4	S4 I2S3	S S S S4I	S S I	
													FF 28/07/2024
CURSUS PARTIELS 2023/2024	34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35											
	I I I I I I I I	I2F12	S S S S S S4I	I I V V S S S S S S4I	I I R V	I R F14	I I R2I3	S2FS2 S2F2S1	S FS4	S I S4	S I		FF 23/06/2024
ASSP CFA	34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35											
	E I E4 E E E E E R I I I I I2F12	S S S S S S4I	I I E E E E E E E I	I R I E E E E I R	E E E E S2FS2 S2F2S1	S FS4	S E4 E I	E E E E E E E					FF 23/06/2024
R 28/8													
SAPAT CFA	34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35											
	E I E4 E E E E E R I I I I I2F12	S S S S S S4I	E4 I I E E S I E S I E4	E E I I R I E E E I R	F14 I I I I	S2FS2 S2F2S1	S FS4	S I S4	S I	E E E E E E E			FF 23/06/2024
R 28/8													
ASSP / SAPAT		*PRE RETREE LUNDI 28 AOUT à 9h		**RETREE LE MARDI 03/10/23 à 9h									